

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 728

18 JUIN 1999 - 150 Francs CFA

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : QUEL AVENIR !

À la veille et au lendemain de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, la République du Bénin s'est lancée, du moins théoriquement, dans l'aventure de la moralisation de la vie publique. Le premier ministre de la transition devenu ensuite chef de l'État, M. Nicéphore Dieudonné Soglo, avait fait de la lutte contre la corruption un des points forts de son programme d'action gouvernementale. La suite, personne ne l'ignore. Pour preuve le rapport de la commission «Amoussou-Kpakpa» investie de cette mission n'aura pratiquement jamais été exploité. Le résultat du travail du comité «SOS-CORRUPTION» installé par le chef de l'État Nicéphore Dieudonné Soglo vers la fin de son mandat présidentiel et dirigé par M. Guy Adjahoun, ministre/secrétaire général à la présidence de la République, est resté inconnu du grand public.

Revenu au pouvoir suite à l'élection présidentielle de 1996, le général Mathieu Kérékou a, lui aussi, fait de la moralisation de la vie publique son che-

val de bataille. Comme premier acte dans ce domaine, il a institué par décret n° 96-579 du 19 décembre 1996 la cellule de la moralisation de la vie publique. La mission à elle dévolue est de lutter contre la corruption et tout fait contraire à l'éthique pour rendre l'administration plus performante en vue d'encourager les investissements privés. Pour ce faire, ladite cellule a mis en place une stratégie à trois volets :

— la détection du phénomène de corruption ;

— la prévention par la conception de dispositifs adéquats pour prévenir le phénomène. Il s'agit de la mise en place de nouvelles réformes (textes, structures et systèmes de contrôle) ;

— la répression : l'impunité encourage et aggrave le phénomène de la corruption.

Plus de deux ans après l'installation de la cellule de la moralisation, la montagne n'aura accouché que d'une souris.

(Lire la suite à la page 2)

L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ EST UNE PRIORITÉ DANS TOUT PROJET DE DÉVELOPPEMENT

(...) L'un des défis particuliers auxquels votre pays doit faire face au cours de cette nouvelle phase est de garantir à chacun une chance de bénéficier de la nouvelle situation et que l'accroissement de la richesse n'a pas d'effets pervers sur les personnes qui sont dans le besoin. En effet, l'élimination de la pauvreté et des situations qui la provoquent ou l'aggravent, doit représenter une priorité pour chacun, au niveau national et international (Message pour la célébration de la Jour-

A L'ÉCOUTE DU PAPE



née Mondiale de la Paix 1998, n. 5).

Bien que le progrès exige certaines réformes structurelles, la personne humaine doit toujours être au centre de tous les projets de développement. En effet, le bien des nations repose sur la promotion d'un développement humain intégral qui ne peut pas consister dans

l'accumulation pure et simple de la richesse et dans la multiplication des biens et des services disponibles, si cela

(Lire la suite à la page 2)

UNE COOPÉRATION FRUCTUEUSE ENTRE LE BÉNIN ET LES PAYS-BAS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 21 mars 1994, la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas ont signé un accord de coopération fondé sur la volonté des deux pays de traduire en actes concrets les projections issues de la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro en 1994.

Les trois principaux axes de l'Accord sont :

- le développement économique ;
- le développement social et
- la protection de l'environnement.

Le tout basé sur les principes de participation, de réciprocité et d'égalité.

Dans la mise en œuvre de l'Accord sur le Développement Durable (ADD), des institutions nationales ont été créées dans les deux pays à savoir le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) au Bénin et Ecoopération aux Pays-Bas. En outre, des concertations bilatérales périodiques désignées sous le vocable «Concertations politiques périodiques» ont été prévues. Ces concertations offrent un cadre privilégié pour non seulement faire une évaluation des progrès enregistrés mais aussi pour prospecter des domaines où de nouveaux objectifs sont fixés pour la mise en œuvre efficace et efficiente de l'Accord.

La troisième concertation a eu lieu à Cotonou en avril 1995, et la quatrième à Amsterdam en avril 1997. La cinquième du genre vient de se tenir à Cotonou du 7 au 12 juin 1999.

Au cours de leurs travaux et sans complaisance, les deux délégations ont fait le bilan de la mise en œuvre de l'accord sur le développement durable depuis la tenue à Amsterdam de la quatrième concertation en avril 1997. Elles se sont ensuite penchées sur les programmes formulés, ceux en formulation et les futurs programmes.

Selon l'ambassadeur Rogatien Biaou, directeur Europe au ministère des affaires étrangères et de la coopération et chef de la délégation béninoise au cours des travaux et au titre des programmes déjà formulés, il a été question du programme intitulé «Développement Économique Durable» et du programme «Biodiversité et Gestion Durable de l'Environnement». Ces deux programmes ont été adoptés avec amendements par la concertation.

Au niveau du programme du Développement Économique Durable, la cinquième concertation recommande de :

1 — conjuguer les efforts en vue de rassembler assez rapidement, dans un recueil attrayant, les informations dont ont besoin les opérateurs économiques étrangers pour investir au Bénin ;

2 — examiner les possibilités de création d'un groupe homologue «Entreprises» au Bénin et au Pays-Bas en vue de faciliter les échanges avec les entreprises néerlandaises qui sont aux Pays-Bas ou dans la sous-région ouest-africaine ;

3 — promouvoir les relations institutionnelles entre les Chambres de Commerce

et étudier les moyens par lesquels le CBDD et Ecoopération pourront mieux mobiliser les instruments d'appui aux entreprises tant au Bénin qu'aux Pays-Bas en vue d'aider, entre autres, à la promotion des produits béninois aux Pays-Bas et en Europe ;

4 — examiner les possibilités d'établissement de partenariat avec d'autres pays et institutions pour la mise en œuvre des programmes de développement durable existants ou à adopter ;

5 — tenir compte des dimensions environnementales, sociales et «gender» dans la sélection des projets à caractère économique.

En ce qui concerne le programme «Biodiversité» et Gestion Durable de l'Environnement, la concertation recommande :

— l'élaboration d'outils et d'instruments de gestion durable de l'environnement qui comprennent, entre autres, les outils de la participation des communautés à la base, les outils d'analyse de l'environnement, le cadre juridique, la gestion des données environnementales et la mise en œuvre des conventions en matière d'environnement et de développement ;

— l'insertion dans le programme d'une meilleure formulation des questions relatives à la gestion des pâturages, du bois et des terres qui ne peuvent faire l'objet d'un domaine séparé ;

— le transfert de la question de l'agrobiodiversité dans le programme Développement Agricole Durable ;

— l'intégration de la gestion de la biodiversité au niveau des champs ;

— la poursuite par le CBDD de l'élaboration du cadre logique du programme et

(Lire la suite à la page 12)

LETTRE OUVERTE DE LA SECTION BÉNINOISE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (FIACAT)

À SON EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Général Eyadéma
(Lire nos informations à la page 11)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : QUEL AVENIR !

(Suite de la première page)

L'aveu de l'échec de cette structure de lutte contre la corruption est illustré par le forum organisé en mai 1999 pour réorienter ladite cellule de la moralisation. Aujourd'hui, tout indique que plus l'on parle de la corruption et de la moralisation de la vie publique et plus le mal se développe. Le souci affiché de plus d'un Béninois revêtu de quelque autorité politique ou administrative est en réalité, comme le disait Mgr. Isidore de Souza de regrettable mémoire, "d'utiliser au maximum leur

situation pour se faire de l'argent au préjudice de la nation". On se rappelle les affaires dites SONAPRA, SONACOP, PAC, sans oublier ce qui est appelé "l'usage abusif des véhicules administratifs" et qu'on avait donné l'impression de commencer à combattre, etc. Dès que vous arrivez à chercher à connaître le sort réservé à une quelconque de ces affaires on vous sert la réponse suivante : "elle est à l'instruction". Les prestations et le coût du travail du cabinet Bernard Tailly (BETA) commis à opérer au Bénin sont là pour nous dire ce que coûte à l'Etat béninois cette lutte contre la corruption et la malversation. Les attermoissements coupables, les manœuvres dilatoires des autorités compétentes devant exploiter les résultats des diverses commissions d'enquête leur ont permis d'amuser la galerie, sinon de couvrir sciemment les fossoyeurs de la prospérité du Bénin. On a pensé, et le peuple était en droit de le penser, qu'avec l'avènement du renouveau démocratique à la suite de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, le phénomène de la corruption et de la malversation disparaîtrait ou, tout au moins, diminuerait sensiblement d'intensité et d'ampleur. Mais hélas !

Aujourd'hui encore, comme hier, et comme avant 1990, à quelques exceptions près, ce sont les mêmes ou leurs émules voraces qui sont au pouvoir.

Ils sont tapis partout et à tous les niveaux, dans les arcanes de la direction de l'Etat, dans les sphères de l'administration publique. Et alors que des "menus frins" ou des "lampistes" sont épinglés, des "grosses pointures", non seulement affichent leur arrogance en toute impunité, mais, plus encore, reçoivent des distinctions honorifiques dans l'ordre national, à la grande stupeur des populations qui n'en sont pas dupes.

C'est dire à quel point la lutte pour la moralisation de la vie publique peut paraître aujourd'hui un échec.

Pour éviter que les rapports de la Cellule de moralisation de la vie publique ne connaissent les mêmes avatars que les rapports de ses prédécesseurs à savoir, la Commission "Amoussou-Kpapkpa" et le Comité "SOS-CORRUPTION", le président de la République vient de prendre le décret n° 99-246 du 18 mai 1999 portant création d'une "Commission ad hoc" chargée de recenser les dossiers de détournement de deniers publics et de mauvaise gestion. Ledit décret stipule notamment :

— article 1er. Il est créé une commission ad hoc chargée de recenser les dossiers relatifs aux détournements de deniers publics et de mauvaise gestion du 9 avril 1996 au 19 avril 1999.

— article 2. La commission a pour mission :

* de faire le point de tous les dossiers de malversations au niveau de toutes les structures de l'administration publique et des sociétés d'Etat et offices d'Etat ;

* de vérifier si chacun de ces dossiers a été soumis au conseil de discipline et / ou au conseil des ministres ;

* de vérifier si chacun de ces dossiers a été transmis à la justice et de repérer la période ;

* de transmettre en vue de sanctions administratives ou de poursuites judiciaires tous les dossiers de malversations encore en souffrance.

(...)

— article 4. La commission pourra faire appel à toutes les compétences susceptibles de l'aider à accomplir efficacement sa mission.

Malgré cette nouvelle impulsion que le président Mathieu Kérékou vient de donner à la "Cellule de moralisation de la vie publique" pour l'aider dans ses difficultés face à l'accomplissement de sa mission, on peut se demander si ladite Cellule pourra aller jusqu'au bout de la tâche à elle confiée.

C'est vrai que la période d'avant 1990 n'entre pas dans le champ d'investigation de la Commission ad hoc.

C'est vrai aussi qu'elle n'a rien à voir non plus avec la période de la transition ni avec le règne du président Nicéphore Dioufonné Soglo, c'est-à-dire de 1990 à 1996.

La Commission ad hoc ne doit s'intéresser qu'aux seuls dossiers relatifs aux détournements de deniers publics et de mauvaise gestion du 9 avril 1996 au 19 avril 1999.

Prescrivant dans le temps de son régime à mi-parcours cette mission pour

éviter de tout noyer dans la mare nauséabonde des gens à qui on a laissé le temps de planquer sous d'autres cieux l'argent volé, le président Mathieu Kérékou pense-t-il que le Comité ad hoc sera à l'abri des pesanteurs sociologiques de chez nous ? A l'abri de ces menaces qui ne sont pas toutes verbales ? A l'abri des interventions intempestives et incongrues de certains responsables politico-administratifs, souvent de haut niveau, en faveur d'un tel ami, d'un tel protégé ou d'un tel parent ?

Mais, quoi qu'il en soit, il faut commencer un jour par lever le tabou qui enrobe ce domaine de corruption et de détournements de deniers publics. Car "il est inadmissible, nous disait le président Emile Derlin Zinsou, qu'au moment où nous avons besoin d'argent pour construire et développer ce pays, aider les pauvres, les sans-emploi, nettoyer les villes, redresser notre économie, etc., quelques-uns puissent impunément se l'approprier de façon injuste".

Sans oser mettre en doute le désir affiché du chef de l'Etat, le président Mathieu Kérékou, l'on est en droit de se demander si son désir est appuyé par une volonté politique certaine. Si oui, avec lui, nous dirons alors : "halte aux détournements de deniers publics et en avant pour la moralisation réelle de la vie publique béninoise".

Oui, "ce n'est pas parce que la moralisation de la vie publique est complexe et nécessite du courage et une certaine volonté politique qu'il faut y renoncer" nous enjoignait Mgr. Isidore de Souza de vénérée mémoire⁽²⁾.

Barthélemy Assogba Cakpo

⁽¹⁾ In "La Croix du Bénin" n° 613 du 15 juillet 1994 p. 11.

⁽²⁾ Ibidem p. 3.

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

se fait au prix du sous-développement des masses et sans la considération due aux dimensions sociales, culturelles et spirituelles de l'être humain (Sollicitudo rei socialis, n.9). Le précieux héritage culturel de votre pays, qui inclut ses liens sociaux profonds, ses coutumes antiques et ses traditions spirituelles, a un rôle important à jouer dans la promotion du bien commun et la garantie du progrès authentique. En puisant à ce patrimoine et en établissant les conditions qui conduisent au plein développement personnel de tous les citoyens, un grand investissement est réalisé pour l'avenir de la société et pour son progrès harmonieux.

À cet égard, votre pays reconnaît à juste titre l'importance de l'éducation et consacre actuellement une grande attention à accroître le taux d'alphabetisation et à étendre l'accès à l'éducation. Il faut transmettre aux jeunes leur héritage culturel, moral et spirituel. Cela leur permet de penser de façon mûre et informée, de comprendre ce qui est essentiel dans la vie et de découvrir la véritable sagesse. Les éducateurs doivent donc être engagés dans la tâche vitale de transmettre les valeurs morales et civiles à leurs étudiants, suscitant chez eux un sens profond des droits et des devoirs. L'application d'une telle vision de l'éducation ne peut qu'être bénéfique à une nation, en contribuant à son développement futur dans l'harmonie et non dans le chaos, puisant à la richesse de son héritage tout en préservant et en renforçant dans le même temps le tissu social enraciné dans de solides principes moraux (...).

Rome, le 17 décembre 1998

Jean-Paul II

À l'occasion de la présentation des lettres de créance de S. E. M. Sukh-Ochir Bold, nouvel ambassadeur de Mongolie près le Saint-Siège.

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU
Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO
Dépôt légal n° 879
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
- Guinée	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
- Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA 85,20 FF
- Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
- Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

APPUI DU PNUD AU DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR LE PROJET PADEL

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) intervient dans l'Atacora-Ouest à travers le Projet d'Appui au Développement Local (PADEL). C'est dans le cadre du suivi des activités dudit projet que le représentant — résident adjoint du PNUD au Bénin, Madame Mbaranga Gasarabwe a entrepris mercredi 9 juin dernier, une visite de deux jours dans le département de l'Atacora.

Le programme de travail du représentant adjoint du PNUD a débuté par une rencontre le mercredi matin à la préfecture de Natitingou avec le préfet de l'Atacora, les membres du Comité départemental du développement et les chefs de circonscription administrative.

Après évaluation au cours de la réunion, des activités du PADEL par les deux parties, le préfet de l'Atacora M. Edouard André Ouin-Ouin a suggéré une augmentation du budget alloué au projet afin de répondre aux besoins des localités bénéficiaires. Le préfet a également préconisé l'élargissement de la zone d'intervention du PADEL à d'autres localités du département.

Pour sa part, Madame Mbaranga Gasarabwe a invité les bénéficiaires du PADEL à poursuivre leurs efforts de mobilisation des ressources locales de participation en vue de consolider les actions entreprises. Elle a par ailleurs lancé un appel aux communautés et groupements à la base pour la mobilisation des contreparties, seule condition pouvant garantir la poursuite des activités du projet.

Le séjour dans l'Atacora du représentant adjoint du PNUD au Bénin s'est achevé jeudi après-midi par une séance de travail à Tanguéta avec l'équipe du PADEL et une visite de la cascade le Tanougou. Auparavant, Madame Mbaranga Gasarabwe s'était rendue à Toukoutouna et Coby.

ATLANTIQUE - LITTORAL

PREMIER FORUM DES JEUNES ENTREPRENEURS

Des élèves provenant d'une dizaine de collèges et des centres de formation de notre pays se sont donné rendez-vous les 11 et 12 juin derniers au Centre international de Conférences de Cotonou dans le cadre du premier forum des jeunes entrepreneurs béninois. Il s'agit d'une manifestation qui clôture généralement au mois de juin de chaque année les activités académiques d'éducation entrepreneuriale organisées à l'intention de milliers d'élèves du primaire et du secondaire pour susciter en eux l'esprit entrepreneurial. Le forum placé sous l'égide du PNUD était organisé par l'ONG Junior Achievement en collaboration avec le gouvernement béninois.

Le thème retenu cette année pour le forum est : "Efficacité et technologie à l'aube du troisième millénaire". Les participants au forum ont échangé autour de ce thème de fécondes réflexions sur l'éducation entrepreneuriale en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les jeunes entrepreneurs se sont vivement intéressés aussi à la question de l'orientation professionnelle des jeunes face aux exigences du marché de l'emploi.

Plusieurs personnalités présentes à la cérémonie d'ouverture ont témoigné leur soutien à la cause de la jeunesse dans sa quête de culture entrepreneuriale.

Dans son allocution, M. Pierre d'Alcantara Zochi, président-directeur régional de Junior Achievement a notamment souligné que le résultat attendu à terme par son organisation, est de former au Bénin, une nouvelle généra-

tion ayant le parti-pris pour le développement de la confiance dans tous les rapports humains, base fondamentale de la réalisation de tout projet de société.

Pour M. Michel d'Almeida, président du forum, la responsabilité des jeunes entrepreneurs béninois est d'autant lourde qu'ils devront affronter une mondialisation qui s'annonce rude.

Le représentant-résident du PNUD au Bénin, M. Alfred Sallia Fawundu a, pour sa part, dit tout l'espoir qu'il place en nos jeunes entrepreneurs.

Enfin, le ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique, M. Damien Zinsou Alahassa a souligné tout le mérite du programme Junior Achievement qui constitue une initiative encourageante destinée à préparer un avenir meilleur pour la jeunesse béninoise.

BORGOU-ALIBORI

NAISSANCE DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DE SANTÉ (RECOM-SANTÉ)

Faire en sorte que la prise en charge de la santé des communautés à la base par elle-même devienne une réalité dans notre pays. Tel est le défi que se doivent de relever environ 650 délégués venus de tous les départements du Bénin pour prendre part à l'assemblée générale constitutive du réseau communautaire de santé (RECOM-Santé). Ces assises ont démarré le lundi 14 juin dernier au "Ciné le Borgou" à Parakou sous la présidence d'honneur du préfet du département, Zourkarneyni Toungouh en présence de nombreux invités. Les travaux de l'assemblée générale s'articulent autour des principaux points suivants : examen du bilan de la coordination de la représentation des réseaux communautaires (CRECOM), l'analyse et l'adoption des textes fondamentaux de la structure dont les délégués doivent élire les membres des organes dirigeants.

Définissant l'objectif de cette importante réunion, M. Ysarme Samon, président du comité préparatoire a indiqué qu'il s'agit pour les communautés de contribuer à assurer les soins élémentaires de santé afin qu'elles participent aux efforts de développement socio-économiques du pays. Dans un bref historique, il a évoqué les difficultés rencontrées à travers la cogestion des centres de santé par la création des comités de gestion des sous-préfectures, et des unions départementales des COGES.

M. Ysarme Samon a exprimé sa confiance en la volonté des participants d'asseoir les bases d'une action concertée dans un creuset national plus dynamique et plus efficace dans l'intérêt des communautés à la base.

Le directeur départemental de la santé du Borgou, tirant leçon de l'expérience de la cogestion des formations sanitaires a assuré le comité préparatoire de la disponibilité du ministre de la santé à œuvrer pour le renforcement de leur partenariat.

Pour sa part, le préfet du Borgou a exhorté les participants et les communautés qu'ils représentent à assumer individuellement et collectivement leur responsabilité en matière de santé communautaire.

MONO - COUFFO

ATELIER DE DIFFUSION DU PLAN D'ORIENTATION 1998 - 2002

"Lutter contre la pauvreté pour consolider la croissance économique" tel est, rappelés-le, si besoin en était, le thème central du "plan d'orientation 1998 - 2002" élaboré en appui au programme d'action du gouvernement et adopté par ce dernier le 24 juin 1998.

Le plan doit servir de cadre pour assurer aux actions dudit programme la synergie et la cohérence requises. À l'instar des autres départements du Bénin, le Mono a abrité un atelier de diffusion du plan d'orientation 1998 - 2002. L'atelier a regroupé, le jeudi 10 juin dernier à l'école normale intégrée de Lokossa une centaine de participants : autorités politico-administratives, directeurs départementaux, associations de développement, ONG et organisations paysannes.

Pour l'essentiel, le plan vise à relever quatre défis majeurs qui sont : l'amélioration de l'environnement macro-économique, la consolidation de la croissance économique, le développement du capital humain et le renforcement de la bonne gouvernance.

Ces grands thèmes du plan ont constitué les quatre communications présentées lors de l'atelier. Après ces exposés suivis de débats, les participants ont été répartis en groupes de travail. Les rapports des différentes commissions ont été discutés en plénière, le lendemain vendredi, jour de clôture également de l'atelier.

De l'avis des participants, ils se sont séparés globalement satisfaits de ces deux jours d'information, d'échange d'idées et de formation. Ils ont particulièrement apprécié la pertinence de cette rencontre dans un contexte marqué par les grands défis à relever à l'orée du troisième millénaire.

OUÉMÉ - PLATEAU

UNE CHARTE NATIONALE DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'éducation, on ne le dira jamais assez, est au début et à la fin du développement humain. La famille, l'école, les médias concourent à l'éducation de l'individu tout au long de sa vie. Si enseigner et éduquer sont avant tout du devoir de l'école, il n'en demeure pas moins vrai qu'une mission de cette ampleur ne saurait échoir à une seule institution en l'occurrence, l'école. Cela interpelle la société dans son ensemble.

C'est conscients du fait que l'éducation doit être l'affaire de tous que la fédération départementale des associations des parents d'élèves de l'Ouémé a pris l'initiative de poser les jalons devant conduire à l'élaboration d'une charte nationale des associations des parents d'élèves et d'étudiants. La réunion de la fédération a eu lieu mercredi 9 juin dernier au lycée Béhanzin de Porto-Novo et a regroupé directeurs d'école, chefs d'établissement secondaire et parents d'élèves du département de l'Ouémé. Le point à l'ordre du jour de cette rencontre, était l'élaboration de l'avant-projet de charte.

L'orientation générale à donner à ce document doit, selon les participants, tenir compte des droits et devoirs de l'État dans le système éducatif de notre pays.

Les droits et obligations des parents et des élèves doivent également y être clairement définis ont précisé les initiateurs de la rencontre. Enfin, indique-t-on de même source, l'établissement d'un guide de responsabilité et de partenariat entre l'école et les parents d'élèves devrait figurer en bonne place dans les discussions.

Les représentants de la communauté scolaire se préoccupent donc de se doter d'un nouveau cadre organisationnel répondant mieux aux défis actuels du système éducatif béninois. Leur projet devra aussi prendre en compte les rapports avec les partenaires extérieurs. Au demeurant, beaucoup de réalisations en faveur du secteur de l'éducation sont le fruit de la coopération internationale. À titre d'exemple, le lot de matériel informatique offert mardi 8 juin dernier à plusieurs écoles primaires publiques (dont celle de Ouindilindah à Porto-Novo) par le programme "Globe" parrainé par le Haut Commissariat des Nations unies aux Réfugiés (HCR).

ZOU - COLLINES

BRASSERIE D'ABOMEY : L'ACCORD DE CESSION EST SIGNÉ

Dans quatre mois au plus, si tout va bien, les consommateurs pourront revoir sur le marché, de la bière sortie de l'usine de brasserie d'Abomey. Mais au-delà du plaisir retrouvé de la clientèle de cette unité, la brasserie d'Abomey fermée depuis plusieurs années et dont les travaux de réhabilitation sont en cours permettra surtout de promouvoir un pôle de développement dans la cité historique des rois. Ce résultat, motif de légitime satisfaction n'a été rendu possible que grâce aux négociations ayant abouti à la signature le 4 juin dernier, de l'accord de cession de ladite brasserie au groupe industriel tchèque Tassor-Pilsner - Bénin (IBB). Le contrat a été approuvé par le gouvernement béninois le 26 mai 1999 après que le groupe Tassor-Pilsner eut été déclaré adjudicataire le 7 octobre 1998.

La valeur de la cession est de deux milliards sept cent cinquante millions de F CFA et l'investissement à réaliser est estimé à six milliards de F CFA. La brasserie d'Abomey, une fois remise en service, offrira quelques trois cent cinquante emplois nouveaux. L'usine peut produire cent cinquante mille hectolitres de bière et cinquante mille litres de sucrerie par an. Les produits de cette brasserie permettront de combler de façon non négligeable le déficit de boisson actuel.

La cérémonie de signature a eu lieu en présence du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi et celui de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises qui ont conduit le dossier. Le groupe Tassor-Pilsner était représenté par son président-directeur général, M. Tiri Mäns Tassor. Le patron du groupe industriel tchèque a exprimé sa gratitude au gouvernement béninois pour le soutien qu'il a apporté au projet autant qu'il en a fait une des priorités de la relance de l'industrie béninoise. Selon le PDG de Tassor-Pilsner, les actions de dénationalisation ou de privatisation ne connaissent de réussite que si les nouveaux promoteurs respectent leurs engagements, partagent et comprennent les enjeux qui les sous-tendent.

Le bien-fondé de ce propos n'est plus à démontrer. Notre pays a en effet résolument tourné une page de son histoire, celle d'un passé d'intervention étatique lourde, encombrante et inefficace dans les secteurs vitaux de l'économie. Ainsi, l'État montre aujourd'hui sa ferme volonté de construire pour le peuple béninois un avenir nouveau, un avenir meilleur dans lequel il encouragera l'initiative privée pour en faire le moteur de notre développement.

Évariste Déglà

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LA DÉCHÉANCE DE LA MÈRE DU
ROI ADANDOZAN

INTRODUCTION

Si la place des femmes est très faible dans les institutions politiques du Danxomé essentiellement dominées par les hommes, les reines, épouses de rois et surtout mères de rois, étaient souvent mêlées officieusement et tacitement à certains problèmes politiques du fait de leur proximité du trône et de l'affectivité du prince régnant. Elles n'étaient pas toujours étrangères à des intrigues, à des révolutions de palais.

La mère d'Adandozan compte tenu de son statut, n'était naturellement pas à l'écart du déroulement de certains événements politiques. Mais dans quelle mesure s'était-elle ou avait-elle été impliquée dans certaines intrigues ? Ses contemporains responsables de la déchéance de son fils, ont estimé qu'elle était trop impliquée dans certaines situations pour qu'ils ne la rendent pas solidaire des sanctions subies par Adandozan.

Fils d'Agonglo qui a régné sur le trône du Danxomé de 1789 à 1797, Adandozan n'a été choisi comme prince héritier par celui-ci pour lui succéder que parce que Gankpé, futur roi Ghézo, était trop jeune pour accéder au pouvoir suprême.

Devenu majeur et sentant que son frère aîné Adandozan avait pris goût au pouvoir qu'il n'était nullement disposé à céder à qui que ce soit, Gankpé a dû procéder à un coup d'État pour l'évincer du trône. Tous ces détails n'ont plus aujourd'hui l'avantage de la nouveauté, tant ils sont connus. Ce qui l'est moins et qui mérite d'être signalé est que sa mère a

été officiellement, et contre toute attente dans la mémoire collective, intimement associée à cette déchéance.

Après avoir été déchu, mis à l'écart en résidence surveillée, Adandozan fut l'objet d'une campagne destinée à effacer sa mémoire de l'histoire. C'est dans cette ambiance qu'il a été décidé d'aller encore plus loin en humiliant sa mère et en la faisant disparaître de la mémoire collective comme reine-mère. Si toutes les épouses de roi à Abomey étaient appelées Ahosi, celles d'entre elles qui ont eu l'insigne honneur de voir un de leurs fils accéder au trône prenaient le titre encore plus enviable que celui d'une simple ahosi, de *kpojito* : celle qui a mis au monde le *léopard*, c'est-à-dire le roi. Singulièrement respectées et vénérées au palais, elles y exerçaient une influence variable d'un règne à l'autre, mais en général considérable, notamment auprès de leurs augustes fils. Tel aurait été le cas de la mère d'Adandozan. Compte tenu de ces liens de causalité, les auteurs de la destitution d'Adandozan ont estimé que leur œuvre serait imparfaite s'ils n'inquiétaient pas aussi sa mère. Plusieurs chefs d'accusation ont alors été retenus contre elle :

— le soutien permanent qu'elle aurait apporté à son fils dont elle ne semble jamais avoir combattu ou même désapprouvé les mauvais actes;

— sa désapprobation du coup d'État responsable de la destitution d'Adandozan.

Telles sont les causes immédiates de la déchéance de la mère d'Adandozan. Mais ce sont là des griefs qui étaient venus se greffer sur de vieux chefs d'accusation qui remontent à une vingtaine d'années, c'est-à-dire en 1797. C'est l'année de la mort d'Agonglo, son mari que quelques méchantes langues l'auraient accusée d'avoir assassiné, en complicité avec Wanjilé. Et enfin, Adandozan n'aurait-il pas vendu aux négriers la mère de Ghézo sans que sa propre mère ait publiquement condamné cela ? Trop de griefs pour qu'on ne lui fasse pas subir aussi le contre-coup de la déchéance de son auguste fils.

Il fut donc décidé, non seulement de la déchoir de son statut de *kpojito*, mais aussi de celui d'Ahosi ; ayant immédiatement cessé d'être une reine-mère et d'être considérée comme telle, elle fut désormais considérée comme une simple femme au même titre que n'importe quelle autre femme de la société ; comme une simple et vulgaire épouse. Elle fut renvoyée de Sédés, la résidence des *kpojito* au palais.

Les conséquences posthumes d'une telle situation ne se sont pas fait attendre à la mort de cette reine : elle ne fut pas enterrée au palais, au cimetière des *kpojito*, mais à Sohè au quartier Gbècon-Huégbo, dans l'anonymat et comme une simple femme, sans rites spéciaux. Elle aurait vécu très âgée, dans l'amertume et la résignation, bien après son fils Adandozan, décédé, lui, en 1849.

CONCLUSION

La déchéance consécutive à celle d'Adandozan, de sa mère est un fait unique dans l'histoire du Danxomé où les évidences ne sont pas toujours des évidences, où la substitution des prétextes aux causes était une manipulation fréquente et où des amalgames les plus inattendus triomphent des discernements et de la volonté de clarification. L'on connaît encore aujourd'hui le nom Adandozan en dépit de la politique d'effacement de la mémoire collective de son identité et de son règne de 21 ans sur le trône d'Abomey. En revanche, cette politique de la table rase a mieux réussi dans le cas de sa mère dont on ne connaît plus actuellement les origines et dont on veut officiellement ignorer jusqu'au nom, que d'aucuns se gardent encore aujourd'hui de citer publiquement.

Il est vraisemblable que cette reine réduite à néant n'était pas moins recommandable que toutes ces sorcières qui faisaient des ravages dans la société et qu'Adandozan avec sa forte personnalité, ses idées novatrices et révolutionnaires pour l'époque, mais aussi ses défauts, réels ou supposés, n'était pas pire que bien d'autres souverains dont les méfaits sont moins connus. Il est temps de réhabiliter Adandozan avec son trône, sa mère avec son statut de reine-mère ; bref, il faut rétablir l'histoire !

A. Félix IROKO

NOTES

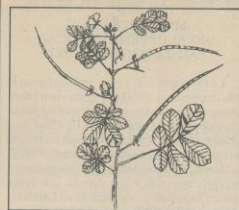
(1) Pour tous les aspects qui intéressent les reines à Abomey, on lira avec intérêt : BAY (Edna) : *The wives of Leopard...* 1998, 362 p.

(2) Cette étude ne comportera pas de noms d'informateurs ; ressortissant d'Abomey, de Kintu et de Tinji, ceux-ci ont exigé l'anonymat, compte tenu du caractère épineux du sujet.

(3) Allusion ici au mythe originel d'Agassu en liaison avec le *léopard* devenu le symbole des rois considérés eux-mêmes comme des *léopards*.

PLANTES MEDICINALES

CASSIA FÉTIDE



Nom latin : *Cassia tora* L.
Famille des Caesalpiniacées
Français : Cassia fétide,
Casse fétide,
Casse puante.

Fon : Kpanwun (ma) les feuilles
Gun : Zansi
Yoruba ou
Nago : Aka rene, Abrangbe
Mina : Akpau
Waci : Akpau
Adja : Kpan
Kotafon : Kpan
Sanwé : Kpan, Lalwisu

DESCRIPTION

- * herbe annuelle ou petit arbuste atteignant 50 cm à 1,5 m ;
- * feuilles alternes divisées en 3 paires, les plus grandes se situant au sommet ;
- * fleurs jaunes, isolées ou par paires ;
- * fruit : gousse cylindrique, longue et courbée.

ÉCOLOGIE

- * tous les types de sols ;
- * abondant près des lieux habités ;
- * forme des peuplements homogènes ;
- * croissance en hivernage.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * commune surtout en Afrique de l'Ouest. Présente aussi en Libye et en Inde.

CULTURE

- * régénération naturelle ;
- * culture non essentielle si déjà présente ;
- * pour introduire, récolter les graines mûres et saines à maturité des plants, soit en novembre ;
- * semer en juillet dans un sol humide et bien drainé.

COMPOSITION

- * feuilles : vitamines, sels minéraux, flavonoïdes et tanins ;
- * graines : acides gras, dérivés anthracéniques et mucilages.

EMPLOI

- DERMATOSES (problèmes de peau)
- * écraser une poignée de graines fraîches (si sèches, mettre dans l'eau durant 3 jours) ;
- * mélanger avec un peu d'eau pour faire une pâte ;
- * appliquer sur les plaies de la peau (abcès et furoncles).

CONJONCTIVITES

- * prendre une poignée de graines et laisser tremper pendant une semaine ;
- * faire bouillir pour stériliser la solution ;
- * laisser refroidir, filtrer et utiliser en bain pour les yeux ;
- * soulager les yeux irrités.

ATTENTION

- * les graines crues sont toxiques en usage interne
- * déconseillé aux femmes enceintes.

A. L. (ENDA)

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUCT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...

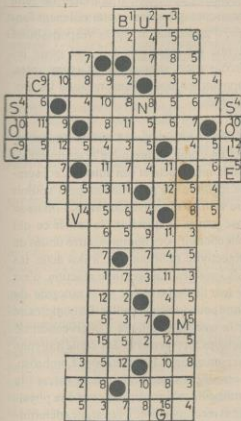
UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE DU BÉNIN À DÉCODER N° 4

Dans la grille, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

À vous donc de jouer.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

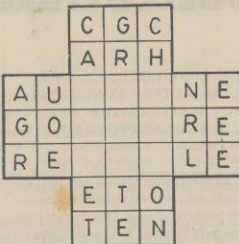
RÉPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS N° 2

paru dans notre livraison n° 727 du 04 JUIN 1999

- 1° - Le canon de la caméra.
- 2° - Le pli de la manche de la chemise du caméraman.
- 3° - La forme de la tête de l'homme dans la cabine.
- 4° - Le phare de la voiture.
- 5° - Le col de la chemise de l'enfant à droite.
- 6° - Le toit de la voiture.
- 7° - Le rectangle de la portière arrière droite.

LA CROIX N° 1

Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?



(Réponse dans notre prochaine livraison)

CHIFFRES CODÉS N° 1

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

D	=	□	D	A	K	D	I	=	22
I	=	□	K	D	K	I	I	=	20
K	=	□	I	K	I	K	A	=	22
A	=	□	K	I	D	K	A	=	21
			I	D	A	D	I	=	24
			20	22	21	19	27		

(Réponse dans notre prochaine livraison)

N'oubliez pas votre réabonnement.

Merci.

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Proverbes

"Si la tortue avait des plumes... elle volerait" (proverbe créole).

Avec des "Si", des conditions souvent insensées, on peut imaginer bien des choses.

"L'homme patient peut enlever des poils sur un œuf de poule" (proverbe bambara).

"Patience, avec le temps, l'herbe vient du lait", assure un proverbe chinois.

Est-ce à dire qu'avec de la patience on arrive à tout... même à l'impossible ?

Citations

"Les grandes âmes sont comme les hautes cimes. Le vent les bat, les nuages les enveloppent mais on y respire mieux et plus fort qu'ailleurs. L'air y a une pureté qui lave le cœur de ses souillures, et quand les nuées s'écartent, on domine le genre humain". (Extrait de la vie de Michel-Ange de Romain Rolland, écrivain français, 1866-1944).

"Accoutume-toi à être intérieurement attentif aux paroles des autres, et entre le plus possible dans l'âme de celui qui te parle". (Pensées de Marc-Aurèle, 121-180 après Jésus-Christ).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos du verbe occuper.

On peut dire s'occuper d'une chose (lui consacrer son temps).

On peut même dire s'occuper à une chose... mais il ne faut jamais dire "se préoccuper à une chose"; seule la préposition de est admise; on peut en effet se préoccuper de quelque chose.

À se souvenir: se préoccuper de quelque chose... s'occuper à quelque chose ou encore s'occuper de quelque chose.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe couper, du latin classique *secare*.

Séparer avec un instrument tranchant, c'est couper.

On coupe de l'herbe, du foin; on tond, on rase, on sectionne, mais si on coupe maladroitement, dans le langage familier: on charcute.

Couper, c'est aussi couper par morceaux, partager, entamer, hacher, émincer et s'il s'agit d'un arbre, on le débite ou on le fend.

En coupant, on ôte, on écite ou on étie. Parfois, plus dramatique, on guillotine, on décapite, on exécute, on ampute ou on mutilé. En chirurgie, on incise, on ouvre. On peut également se balafrer, s'entailler ou s'écrocher.

Le verbe couper peut avoir le sens de passer en travers de quelque chose, en parlant par exemple d'un chemin ou d'une ligne; c'est alors le croisement, l'intersection et quand c'est une droite qui coupe une ligne courbe c'est une sécante. Interrompre la continuité d'une chose c'est couper, voire barrer. On dit couper dans un texte, l'abréger, l'écourter ou le censurer. On coupe une communication téléphonique et plus communément, on coupe la parole.

DES MOTS À DEVINER

Louvet (LOUVET) est un adjectif. Il signifie:

- de la couleur du loup ?
- être enroulé sur soi-même ?
- ou encore: décoré de feuilles de laurier ?

Réponse: louvet ou luvette au féminin signifie qui est de la couleur du loup, jaunâtre mêlé de noir. On dira par exemple: un cheval louvet (LOUVET).

Ne pas confondre avec lové (LOVE), enroulé sur soi-même.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe courir, du latin *currere*.

Aller vite c'est courir: courir à toutes jambes, à perdre haleine ou comme un dératé. On peut aussi prendre ses jambes à son cou et piquer un sprint, en terme sportif, et par comparaison courir comme un zèbre, comme un lièvre, aller comme le vent, fendre l'air et dévorer l'espace.

Sans précisément courir, on peut se dépêcher, se hâter, presser le pas et se démener pour arriver au but.

Quelques expressions populaires, évoquent le fait de courir: se trisser, se carapater, se grouiller, ou se manier le train.

Quand on cherche à obtenir ou à atteindre quelque chose, on emploie aussi le verbe courir. C'est ainsi que l'on court parfois après les honneurs, la gloire, on recherche, on aspire, on court après quelqu'un, après une femme, en la poursuivant de ses assiduités, en d'autres termes, on lui fait la cour.

Courir c'est également se répandre: une nouvelle court, se propage, se colporte ou se raconte.

Enfin, aller souvent dans un lieu, auprès d'une personne ou d'une chose, c'est aussi courir après: courir les bois, les bals, les magasins et aussi pourquoi pas: courir les filles et comme on disait naguère: courir le guilledou ou la prétentaine !

JEU DE MOTS

Un broker, un deal (DEAL), une attitude prudentielle, et de la hot-money: quatre mots ou expressions venus directement de la langue anglaise... et souvent employés dans le langage des affaires. Et pourtant, ces mots pourraient être remplacés par des mots français. Lesquels: broker, deal, hot-money, attitude prudentielle ?

Réponses:

Un broker est tout simplement un courtier qui effectue diverses opérations de grande envergure.

Deal pourrait être remplacé par un grand nombre de mots français: affaire, contrat, opération etc.

Une attitude prudentielle est tout simplement une attitude prudente; quant à hot-money, l'expression désigne des capitaux utilisés pour la spéculation à court terme.

AUTOUR D'UN MOT

"Réunir"

On ne réunit pas quelque chose à quelque chose, mais on réunit quelque chose et quelque chose.

On dira par exemple: "Au marché, sur son étal, le marchand a réuni les fruits et les légumes".

Par contre on unit à quelque chose: "Unir le courage à la force".

En d'autres termes, on ajoute en unissant, on rassemble en réunissant.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Kaolin, cette argile blanche destinée à la porcelaine de qualité, vient d'un mot chinois signifiant "haute colline". C'est en effet des lieux élevés que l'on extrayait à l'origine le kaolin, en chinois kaoling.

Le litchi, fruit exotique, a également pour origine la langue chinoise, mais par l'intermédiaire de l'espagnol.

Du chinois, est parvenu également le yoyou, cette embarcation légère dont l'usage était fréquent au XIX^e siècle.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Il y a une quinzaine d'années un mot est devenu usuel dans la langue française, c'est: francité. La francité comprend tous les caractères propres à la culture française et à la communauté de langue française.

À peu près à la même époque, tiré d'un mot américain signifiant monstre le nom freak (FREAK) est devenu français. Un freak est un jeune refusant les valeurs de la société bourgeoise. Aux États-Unis, le mot s'est surtout appliqué aux monstres exhibés dans les foires et les cirques.

Le freak est aussi le toxicomane qui consomme les drogues dites dures.

NATION

LE CRIME INTERROGATEUR : RESPONSABILITÉ ET CONSCIENCE COLLECTIVES

Si l'on en croit Socrate (470-399), le père de la philosophie, « nul n'est méchant volontairement ». Ce à quoi Sigmund Freud (1856-1936), le père de la psychanalyse, fera écho, des dizaines de siècles plus tard et de façon provocatrice, déclarant que, par l'invention de la psychanalyse, il avait infligé à l'humanité la troisième grande humiliation de son histoire⁽¹⁾. Ainsi fut découvert le monde des actes manqués, la libido et autres lapsus. Il s'impose donc à nous la question de la responsabilité de nos actes. Devant certains crimes abjects, l'on se frotte les yeux pour s'assurer qu'on n'est pas en train de faire un cauchemar. L'homme peut-il être exécrable à ce point ? Voilà la question qui nous vient à l'esprit. Mais, après analyse et investigations, on est étonné, malheureusement, de se rendre compte que c'est l'homme, un être raisonnable, qui en est l'auteur. Il urge alors pour nous de nous interroger sur les mobiles provocateurs du crime pour en connaître les méandres et voir dans quelle mesure nous sommes responsables des actes infra-humains commis par autrui. La mise entre parenthèses de toutes passions démobilitatrices et accusatrices nous semble être la condition sine qua non pour une saisie objective de la question.

LA CONSCIENCE : CENTRE DE L'AGIR HUMAIN

Jean Jacques Rousseau écrit dans « Émile » : « Il est au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience ».

Selon le dictionnaire Lalande⁽²⁾, la conscience est la propriété qu'à l'esprit humain de porter des jugements normatifs spontanés et immédiats sur la valeur normale de certains actes individuels déterminés. La conscience est donc constitutive de l'homme. Grâce à elle, l'homme arrive à faire une distinction entre l'acte intrinsèquement mauvais et l'acte moralement recevable. Elle est caractéristique de l'homme, juge infallible et laboratoire intérieur de l'homme.

Aussi faudra-t-il faire une distinction entre « acte de l'homme » et « acte humain »⁽³⁾. La distinction en question s'impose du fait que, si l'homme est sans cesse actif, il n'agit pas toujours de manière spécifiquement humaine. En effet, certains actes (naître, vivre, digérer, grandir) émanent de nous et nous sont communs avec les animaux. Ces actes qui émanent de nous, mais sans exprimer notre caractère proprement humain — la conscience — les scolastiques les appellent des actes de l'homme. Par contre, ils nomment des humains les actes qui révèlent typique-

ment l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire en tant que doué de subjectivité rationnelle.

Les actes humains sont des actes libres. Notre agir dans la société dépend donc de l'état de notre conscience.

Parler d'actes libres c'est évoquer le problème de la responsabilité. Être responsable, c'est répondre de ses actes et de ses intentions devant sa propre conscience. Encore convient-il que le jugement soit éclairé : « Nul n'est méchant volontairement », disait Socrate, au témoignage de Platon (Protagoras, 345 e).

N'est-il pas absurde que des êtres libres connaissant le bien fassent le mal ? Pour Socrate, quand on connaît ce qui est bon, on le recherche nécessairement ; il suffit de bien juger pour bien faire ou de percevoir exactement le monde pour être juste. Si donc un homme se conduit mal, c'est qu'une valeur inférieure lui a masqué la valeur supérieure qu'il néglige. Ainsi, l'attrait du butin fait de la sorte oublier au voleur à mains armées le tort causé à sa victime. Bien plus, il cherche tous les moyens pour commettre son forfait. Socrate a donc eu trop confiance à la bonne foi de l'homme. Cependant, cette assertion de Socrate est vraie pour certaines âmes dans lesquelles la clairvoyance engendre naturellement l'opiniâtreté ; mais cela n'est pas vrai communément et on s'exposerait aux pires mécomptes en prenant pour règle qu'il suffit d'instruire les hommes de leurs devoirs pour qu'ils les pratiquent en effet. Sur ce point, Descartes s'accorde avec Socrate : « Il suffit de bien juger pour bien faire »⁽⁴⁾. Quant à Saint Thomas d'Aquin, à l'endroit de l'opinion de certains disant que le libre-arbitre est une faculté spéciale ayant pouvoir de jugement sur toutes les autres facultés, il situe la liberté à la suite de l'intelligence et de la volonté, celle-ci ayant pour objet principal, le bien qui a raison de fin. La liberté se place au confluent de l'intelligence qui juge et de la volonté qui veut, aime et désire ; elle reçoit d'elles la lumière et la force qui se nouent dans le choix. La liberté est donc le produit de l'inclination de l'intelligence et de la volonté à la vérité et au bien⁽⁵⁾.

À en croire Socrate, le savoir est déterminant dans l'agir même s'il n'est pas le seul facteur. Or, dans les faits, il en est autrement. L'homme peut bien connaître le mal et le commettre impitoyablement. Il ne suffit donc pas de savoir pour bien faire. Entre le savoir et le faire, il y a souvent un grand abîme. De plus, Socrate n'a pas tenu compte des limites de l'homme. L'homme est limité par son cadre spacio-temporel et une foule de déterminismes. Le voleur armé qui va cambrioler un magasin sait d'avance qu'il court un danger. Et c'est justement pour cela qu'il s'arme pour être bien accompagné. Bien que l'homme soit défini par sa conscience, n'est-il pas aussi sujet à l'inconscient qui constitue la partie la plus cachée en lui ?

L'INCONSCIENCE ET LES AUTRES CONDITIONS D'ATTÉNUATION DE LA RESPONSABILITÉ

La troisième humiliation infligée à l'humanité par Freud est précisément constituée par sa doctrine de l'inconscient : non seulement l'homme n'est ni au centre du monde ni le Seigneur des créatures, mais il n'est même pas maître chez lui, à l'intérieur de son psychisme, puisque, dans son intimité même — mais sur une autre scène que celle de la conscience — un autre que lui, si l'on peut ainsi parler, est obscurément à l'œuvre.

À vrai dire, il y a certains de nos comportements qui ne sont pas rationnellement justifiables. Le même Œdipe qui a libéré Thèbes par sa lucidité est aussi celui qui jadis, sans le savoir, a tué son père Laios au cours d'une dispute avec un inconnu, et qui maintenant, dans une totale ignorance, va épouser sa propre mère, la reine Jocaste. L'enfant royal, jadis abandonné à la naissance à cause des oracles funestes le concernant à libérer son peuple par son savoir, mais voici que, dans le non-savoir, il s'est rendu coupable de parricide et d'inceste. Drame de l'homme dont la conscience claire malgré sa puissance, demeure enveloppée par une inconscience tragique⁽⁶⁾. L'inconscient est donc un domaine insondable pour la raison humaine où les déterminismes s'imposent à nous en maîtres. Il se pose alors la question de la responsabilité.

LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité morale peut être considérée comme la forme culminante et véritablement authentique de la responsabilité. C'est sous cette forme que le sujet prend conscience de sa solidarité avec l'acte accompli. La responsabilité se définit alors comme la situation d'un agent moral à l'égard des actes qu'il a réellement voulus et prévus, situation qui l'oblige à en rendre compte devant sa propre conscience, représentative de toutes les autres consciences raisonnables, et à encourir l'estime ou le blâme qui s'attachent aux motifs de ses intentions. « Ce n'est pas parce qu'il y a des responsables qu'il y a une responsabilité », écrit le sociologue Fauconnet. La responsabilité préexiste, flottante, et elle se fixe ensuite sur tels ou tels sujets⁽⁷⁾ (La responsabilité, 244, éd. Alcan).

Nous devons donc répondre de nos actes. Il importe ici de souligner la responsabilité individuelle et la responsabilité collective. Un homme qui se sent responsable est un homme qui prend conscience que c'est à lui-même et non pas à autrui qu'on demandera compte d'une action donnée. Dans cette conscience s'associent l'obligation de la tâche à accomplir, la voix de l'intérêt touchée par la représentation

d'une sanction, et l'aiguillon de l'amour-propre, mû par l'évocation de l'allégresse en cas de succès ou de la honte en cas d'échec. Cependant, il convient de faire remarquer que même matériellement fondée, l'appréciation de la responsabilité morale est incertaine : il faut peser les circonstances atténuantes ou aggravantes, supputer les motivations, mesurer les probabilités.

Très souvent, quand un meurtrier commet un crime, la première réaction est de condamner l'acte et son auteur. Ceci semble légitime car personne ne peut vouloir être victime d'un malfrat. Mais, l'on ne se pose jamais la question de savoir ce qui peut conduire des hommes, êtres doués de subjectivité rationnelle, à des actes les plus ignobles. La première réaction, c'est de leur jeter la pierre. Une autopsie du crime peut nous interpellier. La complexité de la question sollicite l'intervention de quelques représentants de l'école italienne de criminologie. En effet, pour Lombroso, le criminel est un produit de la nature ; la criminalité est inscrite dans son être physique et reconnaissable à des signes déterminés. Il faut donc traiter le criminel comme un malade et non comme un coupable : le soigner ; l'enfermer, s'il est incurable. Pour Ferri, le criminel est un produit de la société. Le crime révèle des maux sociaux qu'on doit s'efforcer de guérir. Il s'agit donc de porter notre soutien au criminel au lieu de le condamner. Nous pourrions rappeler l'épisode célèbre de Mgr. Bienvenu dans les « Misérables »⁽⁸⁾. Quand il arrache Jean Valjean au mal, pour le donner au bien, il apporte ainsi dans cette âme une lumière qui lui était inconnue au sein de son infamie et de sa rancune. Une question s'impose alors : sommes-nous aussi responsables des actes commis par l'un de nous ?

La réponse peut être dans une certaine ligne affirmative, étant donné que nous appartenons à la même nature humaine et à la même société. Du fait même que nous sommes membres de la famille humaine, tout ce qui concerne cette famille nous implique inéluctablement. Dans son livre intitulé, « La responsabilité », Fauconnet s'est appliqué à montrer qu'à l'origine, dans les sociétés primitives, la responsabilité se manifeste sous une forme à la fois objective, mystique et collective. Elle apparaît en fonction du crime. Le crime lui-même est considéré dans sa matérialité et n'a pas comme élément nécessaire ce qui se passe dans la conscience de l'auteur ; il prend en effet, l'aspect d'une souillure qui contamine tout ce qui le touche : l'agent, la victime, l'instrument, le lieu même, et qui s'étend au groupe tout entier. Le groupe réagit et cherche à faire disparaître la souillure par l'application d'un châtiment à la fois compensateur et purificateur. La responsabilité descendra sur l'un de ceux qui sont colorés par le reflet du crime et

(Lire la suite à la page 10)

NATION

LES CONDITIONS, LES MOYENS ET LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION

"Il faut nécessairement un projet d'école inscrit dans un projet national d'éducation".
On en sommes-nous depuis la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, par rapport à cet impératif majeur ?

Certes, il y a eu en octobre 1990, la tenue des états généraux de l'éducation. Il faut surtout souligner que suite à ces assises, un projet de loi d'orientation de l'éducation a été élaboré et transmis au parlement pour examen et adoption. Le dossier est toujours en attente. Tous ces actes ont cependant fait croire que l'État avait pris toute la mesure de l'urgence d'apporter une réponse appropriée à la question : quel système éducatif aujourd'hui pour le Bénin ?

Mais hélas ! Le doute et la confusion semblent s'installer de plus en plus dans les esprits, tantant ainsi la confiance en la volonté politique de l'État. À preuve, l'introduction de nouveaux programmes dans le cours primaire sans une formation suffisante des enseignants concernés, baisse du niveau général des élèves illustrée par la médiocrité des résultats aux examens scolaires, les perturbations répétées des activités académiques en raison des mouvements de grèves perlees, etc.

Dans ce contexte d'incertitudes, il ne serait pas superflu de s'interroger une fois de plus sur les conditions, les moyens et les objectifs de l'éducation. La rédaction

La santé physique est la condition primordiale d'une bonne éducation. Les éducateurs de l'Antiquité le savaient déjà, eux dont les sages demandaient au ciel «une âme saine dans un corps sain». L'indolence et la passivité de l'esprit sont toujours les conséquences d'un corps malade. C'est pourquoi les soins de santé sont un facteur essentiel dans la culture de caractère. D'autre part, tous les traités d'éducation de l'Antiquité insistent sur la nécessité de la gymnastique : «course, halteres, saut en longueur ou en hauteur, sautillonnage sur place, sont destinés à maintenir l'équilibre du corps» (Sénèque, Ad Luc, 15, 4)³. Fénelon va jusqu'à prescrire «que l'on règle l'heure des repas et le choix des mets»⁴.

Les psychologues savent que les perturbations dans le développement affectif sont à l'origine de la plupart des névroses ou déséquilibres psychologiques de l'enfant et de l'adulte⁵. C'est dès le berceau que l'affectivité commence à se former. Elle a besoin, pour se développer de manière harmonieuse, de l'amour attentif du père et de la mère du bébé⁶. C'est dès la plus tendre enfance, avant l'âge de six ans⁷, que se forme l'inconscient de l'enfant. L'inconscient, les psychologues le définissent comme «l'ensemble des processus qui agissent sur la conduite mais échappent à la conscience»⁸. Si l'inconscient se forme dans une ambiance familiale désarticulée, tendue, heurtée, où manquent la tendresse et l'amour, la personnalité profonde de l'enfant en sera négativement marquée pour la vie. C'est pourquoi, le rôle de la famille dans l'éducation est fondamental.

Le bon éducateur, en effet, c'est celui qui aime l'enfant et accepte de lui consacrer du temps, beaucoup de temps. Il a besoin, pour l'éduquer de le connaître, de le comprendre, de l'estimer. Il prendra ensuite en compte tous ses penchants, toutes ses tendances, toutes ses inclinations, tous ses instincts, toutes ses aspirations. Avec patience, avec persévérance, avec rigueur, il endiguera, contrôlera, canaliserait toutes les pulsions de l'enfant. Il stimulera les bonnes au dépend des mauvaises, freinera les mauvaises au profit des bonnes pour arriver à les équilibrer et à les harmoniser en vue du bien de l'enfant. Le bon éducateur doit constamment prévenir. Les mauvaises habitudes, comme des herbes folles, cherchent continuellement à s'implanter chez l'enfant. Il faut continuellement éviter qu'elles ne s'installent. Il est toujours difficile de les extirper après.

Cet amour et cette vigilance de tous les instants exigent une très étroite collaboration entre la famille et l'école. Le bon éducateur, dans une école, a besoin d'avoir les mêmes qualités que celles qui sont nécessaires aux parents. En plus de la transmission

des connaissances, il a les mêmes objectifs éducationnels que la famille.

Parents et éducateurs scolaires doivent conjuguer leurs efforts pour faire croître l'enfant dans une ambiance d'affection partagée, de confiance réciproque, de rigueur compréhensive, d'exigence commune. Ils doivent, d'un commun accord, constamment inviter l'enfant se dépasser pour aller au bout de ses possibilités. Car, lorsqu'on attend de l'enfant, uniquement ce qu'il peut donner, on n'obtient pas de lui tout ce qu'il peut donner.

Outre une affectivité équilibrée et un inconscient harmonieux, qui constituent les socles d'une éducation solide, il faut faire observer à l'enfant une hygiène mentale rigoureuse. Les conseils suivants, donnés par un directeur de collège à ses élèves pourraient résumer cette hygiène mentale : «l'éparpillement conduit à l'échec. Soyez en bloc à ce que vous faites. Pratiquez souvent la respiration consciente. Dormez profondément et pour une durée suffisante quand c'est le temps du sommeil. Au réveil, descendez promptement du lit. Soyez totalement à votre travail quand c'est le temps de travailler. Donnez-vous complètement au jeu quand c'est le moment de jouer. Savourez intensément votre repas quand vous mangez. Priez ardemment chaque fois que c'est le moment de prier. Donnez la plénitude à chacune de vos occupations. Lorsque vous êtes occupés à une tâche précieuse, oubliez, pour le moment, toutes les autres. Que chaque occupation ait une place et un temps dans votre vie et que cette place et ce temps soient entièrement réservés. Ceux qui sont à 40% ou 60% à ce qu'ils font ne se préparent pas au succès»⁹.

«Chez toutes les nations, dit Joseph Simon, la direction imprimée à l'éducation dépend de l'idée qu'elles se forment de l'homme parfait. Chez les Romains, c'est le soldat vaillant, dur à la fatigue, docile à la discipline. Chez les Athéniens, c'est l'homme qui réunit en lui l'heureuse harmonie de la perfection morale et de la perfection physique. Chez les Hébreux, l'homme parfait, c'est l'homme pieux, vertueux, capable d'atteindre l'idéal du peuple hébreu, tracé par Dieu lui-même en ces termes : «Soyez saints comme moi, votre Dieu, Je suis saint» (Lévitique 19, 2) ¹⁰. Les objectifs de l'éducation peuvent varier d'une nation à une autre. Dans la même nation, ces objectifs peuvent varier d'une période à une autre. Il importe toutefois qu'un État fixe les objectifs à atteindre à un moment donné de son niveau de développement économique et social. Il faut nécessairement un projet d'école inscrit dans un projet national d'éducation.

Johann Friedrich Herbart, (1776-1841), fait de la psychologie la base de sa pédagogie¹¹. Il affirme que l'éducation est nécessaire. Le principe fondamental de sa pédagogie est l'éducation par l'instruction. D'après sa conception, la formation morale dépend de l'instruction. L'enseignement est indispensable. Il crée l'esprit, et par l'association des idées, il suscite les facultés, d'où résultera non seulement la force de l'intelligence, mais aussi la formation morale, la formation de la volonté constante et réfléchie.

L'éducateur doit posséder des qualités intellectuelles, professionnelles et morales, une sensibilité, la faculté de s'identifier facilement à ses élèves, le talent de l'observation et une connaissance convenable de la psychologie de l'enfant. Donner des idées à l'enfant, le gouverner, et le discipliner, voilà les fonctions de l'éducation. Cela est aisé si le maître possède les deux puissances auxiliaires du gouvernement : l'autorité et l'amour¹² bis.

L'autorité s'obtient surtout par la supériorité de l'esprit, la droiture, la franchise, le sens de la justice, la promptitude de décision, la sûreté du jugement.

L'amour de l'élève consiste à le respecter, à tout instant, dans sa dignité d'être humain, même quand il est en faute¹³ ter. C'est une rencontre continue entre le maître et l'élève, dans laquelle, on ne fait appel que de temps à autre et pour produire un effet durable, à la punition¹⁴, à la récompense et à d'autres moyens analogues.

Ces idées de J. F. Herbart, l'un des fondateurs des sciences de l'éducation, ont eu une influence considérable en Allemagne et dans tous les pays de langue anglaise. Elles rejoignent les idées des Pères de l'Église qui, pour éduquer les catéchumènes à la vie morale, préconisaient qu'on leur enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, les langues, la dialectique, la rhétorique, la musique, la poésie, la numération, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie¹⁵. Ces idées ont renversé la fameuse formule de Rabelais : «science sans conscience n'est que ruine de l'âme»¹⁶ pour faire entendre, sans le dire, que conscience sans science n'est que ruine de l'âme¹⁷.

Elles ont le mérite de montrer que sans l'éducation aux valeurs humaines saines¹⁸ et aux valeurs sociales supérieures¹⁹, de même qu'aux valeurs transcendentes²⁰, la science ne peut engendrer que des âmes chargées de livres. L'éducation véritable ne peut pas se passer de l'instruction²¹. Elle se sert de celle-ci, lui fixe des objectifs, lui donne des repères et achève l'enfant vers son développement personnel intégré au service du développement de la société.

Antoine AHONDOKPE

NOTES

(1) Mens sana in corpore sano. Juvénal, Satires, x, 356

(2) Chez les Grecs, à quinze ans, le jeune Hellène entré au gymnase pour une durée de trois ans. Platon, (429-347) recommande de mêler la musique à la gymnastique, la grammaire, la musique et le dessin. Xénophon (430-355), dans sa Cyropédie, privilégie les exercices physiques.

(3) Sénèque, le philosophe, (vers 4 av. J.C. - 65), fut le précepteur de Néron. Dans Les lettres à Lucilius, il développe la notion de l'entraînement à la volonté et à la sagesse suprême.

(4) Fénelon (1651-1715), écrivit le Traité de l'éducation des Filles. Il pense que l'éducation doit commencer de très bonne heure : «Les éducations négligées ou mal réglées, écri-il, forment une espèce de péché originel dont on ne se rachète pas». Il insiste sur le rôle de la santé dans l'éducation.

(5) Cicéron, sur les traces des Stoïciens, parlait déjà des troubles de l'âme. (De finibus, III, X, 35).

(6) Saint Augustin (354-430), dans la Cité de Dieu, IX, III, IV, développe les idées stoïciennes sur les passions de l'âme. Cf. Larousse de la médecine, tome I, Affectivité.

(7) Pierre Janet (1859-1947), l'un des promoteurs de la psychologie expérimentale, et Sigmund Freud (1856-1939), psychiatre autrichien.

(8) Cf. Tout se joue avant six ans.

(9) Définition sommaire du Larousse en 3 volumes.

(10) Abbé Vincent Adjanonhou, directeur du Collège R. P. Aspasie, de 1963 à 1972. Il était professeur de philosophie.

(11) Joseph Simon, L'éducation et l'instruction des enfants chez les anciens Juifs (Leipzig, 1879) cité par L. Riboulès, Histoire de la Pédagogie, Paris 1935, p. 47.

(12) Mauxion, L'éducation par l'instruction d'après Herbart, Paris, 1906.

(13) bis) Saint Marcellin Champagnat, (1780-1840), écrivit : «Pour bien éduquer les enfants, il faut les aimer», cf. Sentences, leçons, avis du Vénérable Marcellin Champagnat, expliqués et développés pour un de ses premiers disciples, Lyon, 1868.

(14) Saint Jean Bosco, (1815-1888), La méthode préventive dans l'éducation de la jeunesse, écrivit : «On n'éduque jamais par principe, ou par programme, mais seulement par amour, car, sans amour, pas de confiance, sans confiance, pas d'éducation».

(15) ter) Jean Marie Petitclerc, Éduquer aujourd'hui pour demain, Édition Salvador, 1988.

Jean Marie Petitclerc, Respecter l'enfant, Édition Salvador, 1989.

(16) Les idées de Herbart sont exposées dans L. Riboulès, o. c., p. 453 à 461.

(17) S'agissant de la punition, Herbart cite le Talmud : «L'enfant doit être puni d'une main et caressé des deux».

(18) Pour Saint Augustin, les sciences profondes sont un moyen d'arriver à l'intelligence des Écritures cf. Le Traité de la Doctrine chrétienne.

(19) N'oublions pas que Rabelais était lui-même un érudit, professeur d'anatomie, et qu'il n'était nullement contre la science. Il voulait signifier que la conscience morale doit l'emporter sur la science. Celle-ci doit demeurer un moyen et non devenir un but.

(20) C'est déjà, avec les Stoïciens de l'Antiquité, qu'est né l'humanisme du savoir. L'homme, de tout temps, a besoin de connaître le monde où il vit, dans le but de s'y conduire correctement. Cf. Jean Brun, Le stoïcisme, que sais-je, 1970, p. 120.

(21) Les anciens, et spécialement Platon, appelaient cardinales les vertus de sagesse, de courage, de tempérance, de justice. Il consistait d'y ajouter, la maîtrise de soi, le sens de la responsabilité, la créativité, l'amour et le respect du bien commun, etc. etc.

(22) Les Canadiens ont compris la nécessité de l'éducation. Ils ont introduit à l'école l'éducation au savoir-dire. Cf. Danielle Racine, Savoir-dire, Formation personnelle et sociale. Éditions Beauchemin, Inc., Saint Laurent, Québec, 1988. Aux pages XV à XVI du volume 4 de cet ouvrage se trouve une bibliographie intéressante.

(23) L'éducation à la foi en Dieu est et demeure importante dans toute formation complète. Il demeure fondamentalement vrai que «la crainte de Dieu est le commencement de toute sagesse».

(24) Le scientisme, à tort, a voulu faire croire que la science à elle seule, pouvait résoudre tous les problèmes réels et suffisait à satisfaire tous les besoins légitimes de l'intelligence humaine. On voit ici cette idéologie pernicieuse conduit dans les pays développés : le matérialisme stérilisant qui conduit au dégoût de la vie.

(25) Un sage Égyptien de l'Antiquité disait : «Donne ton cœur à la science et aime la comme une mère, car il n'y a rien de plus précieuse que l'instruction... Remarque-le bien : il n'y a aucune profession qui ne soit gouvernée. Seul l'homme instruit se gouverne lui-même... Ces Égyptiens avaient une constante préoccupation de formation religieuse et morale.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ÉCOLES PROVINCIALES POUR LES ANIMATEURS MISSIONNAIRES (ECAM) AU BÉNIN

Dans le cadre de la préparation à la célébration du grand jubilé de l'an 2000, les Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM) prévoient aussi pour le 3ème millénaire une aube nouvelle missionnaire pour l'Afrique francophone de concert avec toutes les Églises du monde. Les animateurs de l'Enfance Missionnaire de l'Afrique francophone ont été convoqués à cet effet à une École pour les Animateurs Missionnaires (ECAM) niveau I. Elle a eu lieu au Grand Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah (Bénin) du 12 au 18 septembre 1998, sous la direction de la Conférence épiscopale du Bénin représentée par Mgr. Paul K. Vieira, évêque de Djougou et chargé des OPM. Mgr. Julio Daniel Botia Aponle, qui était alors Secrétaire général de l'Œuvre Pontificale de l'Enfance Missionnaire lui a apporté son éclairage et l'animation nécessaires.

À l'issue de cette école, des résolutions ont été prises dont notamment l'organisation au plan national, d'une École d'Animation Missionnaire pour tous les agents pastoraux engagés dans le service auprès des enfants. Le Bénin étant constitué de deux provinces ecclésiastiques, nous avons estimé convenable de réaliser notre ECAM en deux temps soit une pour chaque province : du 06 au 09 avril 1999 pour la province du Sud et du 20 au 24 avril 1999 pour celle du Nord.

Nous vous présentons ici une synthèse des différents exposés et activités qui ont eu lieu au cours des deux ECAM que nous venons de vivre.

I — ÉCOLE DES ANIMATEURS MISSIONNAIRES (ECAM) PROVINCE DU SUD-BÉNIN (Abomey, Cotonou, Dassa-Zoumè, Lokossa, Porto-Novo) à Atropokodji du 06 au 09 avril 1999

Du mardi 06 au vendredi 09 avril 1999 s'est tenu au Centre de spiritualité et d'accueil Éudiste sis à Atropokodji (Archidiocèse de Cotonou), une école pour des animateurs missionnaires de la province du Sud. Cette école qui était consacrée à l'enfance missionnaire a connu la participation de quatre (04) diocèses sur les cinq (05) invités et représentés comme ci-après :

- Une personne pour le diocèse de Porto-Novo ;
- Deux personnes pour le diocèse de Dassa-Zoumè ;
- Deux personnes pour le diocèse de Lokossa ;
- Onze personnes pour le diocèse de Cotonou.

À travers eux étaient représentées diverses catégories d'animateurs ou responsables de mouvements de l'enfance missionnaires : laïcs engagés, laïcs consacrés, religieuses, prêtres (curé), évêque, tous intervenant dans des structures où l'enfant a sa place comme CV-AV, Madeb, Communauté du Pain de vie, Samuel (servant de messe), enfance chrétienne, jardin d'enfants, etc.

Au nombre des participants, l'apport de ceux qui ont déjà fait l'expérience d'une ECAM a été remarquable.

FONDEMENTS ET OBJECTIFS DES ECAM

Mais quels sont les objectifs des ECAM et quels en sont les fondements ?

*Justificatifs

• L'Enfance Missionnaire a la grande et noble mission de former les enfants à devenir de «grands collaborateurs» de Jésus, en développant leur esprit missionnaire universel.

• La formation que l'on donne aux enfants requiert une bonne préparation théorique-pratique des animateurs ; l'ECAM contribue à une formation adéquate des enfants et à soutenir la contribution de l'évangélisation à l'intérieur de notre communauté et au-delà de ses frontières.

• Dans l'École des Animateurs Missionnaires, nous acquérons des éléments nécessaires à la réalisation de notre propre mission.

• Il est nécessaire de conjuguer les forces, d'unir les critères, d'échanger les expériences et de proposer des initiatives qui contribuent à stimuler et propager l'Enfance Missionnaire. Ce service est sollicité par nombre d'animateurs.

• Les ECAM font partie de la mission qui revient à l'Œuvre Pontificale de l'Enfance Missionnaire ; car à travers elle, on soutient les animateurs missionnaires dans leur service aux enfants.

Nous participons à l'ECAM :

- pour répondre à Dieu ;
- pour mieux servir les animateurs et les enfants de l'Enfance Missionnaire.
- C'est l'un de nos meilleurs services de l'Enfance Missionnaire,
- pour nous-mêmes, pour notre propre formation, en vue de mieux remplir notre mission,
- à cause des fruits que nous y récoltons.

* OBJECTIFS

Les ECAM sont un service systématique à la formation des animateurs missionnaires des enfants.

— Objectif général :

Nous renforcer sur le plan théologique, spirituel et pastoral en vue d'un meilleur service missionnaire aux enfants et à leurs animateurs dans l'Enfance Missionnaire.

* OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

— Réaliser un processus systématique de renouvellement personnel au point de vue théologique, spirituel et pastoral pour améliorer notre service, comme animateurs, dans l'Enfance Missionnaire.

— Nous former en vue de l'animation, de la formation, de la communion, et de la coopération missionnaire des animateurs et des enfants.

— Nous préparer pour l'organisation et l'animation de l'École des Animateurs Missionnaires (ECAM) au niveau local.

— Encourager l'intégration missionnaire des participants pour que, par la suite, ils puissent nous aider dans nos services à l'échelle régionale et locale.

— Assurer des lignes d'action capables de promouvoir l'Enfance Missionnaire dans notre Église particulière, dans notre région et dans son service missionnaire aux familles.

— Nous rendre aptes à l'organisation et à l'animation de l'École de Leadership Missionnaire des Enfants (ELME).

— Former les enfants à devenir des missionnaires dans leur famille, à l'école et dans la paroisse.

* DÉROULEMENT DE L'ÉCOLE

Aussitôt après l'adoption du programme de l'École, il a été procédé à la constitution de trois groupes (selon les cinq continents et Ad Gentes) et une répartition des services journaliers compte tenu du nombre des participants et chacun des groupes portait sur deux continents.

En dehors des laudes et une célébration eucharistique présidée par l'un ou l'autre des prêtres présents pour démarrer chaque journée, divers thèmes ont été abordés par les participants.

Il s'agit notamment de :

- 1 — Réalités de l'Enfance Missionnaire dans nos communautés (par l'abbé Dorothée Hamaouzo).
- 2 — Pastorale Missionnaire (par la sœur Florence Ballè).
- 3 — Spiritualité Missionnaire (par l'abbé Ferdinand Abley).
- 4 — Formation Missionnaire des enfants (par l'abbé Frédéric Viadenou).
- 5 — Échanges Fraternelles — Partages des expériences de la Communauté du Pain de vie (par Augustine et Jérôme Dandjinou).
- 6 — Expérience de l'Enfance Missionnaire du diocèse de Lokossa (par l'abbé Hermel Tonato).
- 7 — Expérience de l'Enfance Missionnaire du diocèse de Porto-Novo (par l'abbé André Dessou).
- 8 — Nos étapes vers la célébration du jubilé de l'an 2 000 (par l'abbé Célestin Avocan).
- 9 — Pèlerinage sur la tombe de Mgr. Isidore de Souza.
- 10 — Visite et exhortation de Mgr. Paul K. Vieira.
- 11 — Méditation du chapelet missionnaire à la chapelle animée par l'abbé Florent do-Nascimento en présence de Mgr. Paul K. Vieira qui a remis à chaque participant une croix missionnaire.
- 12 — Visite exposition missionnaire.
- 13 — Travaux en groupe pour répondre aux questions : que faire ? Comment faire ? Avec quoi ? Avec qui ? Où ?
- 14 — Mise en commun des réflexions sur les actions à engager.
- 15 — Coopération missionnaire des enfants (par la sœur Emma Gbaguidi).
- 16 — Animation missionnaire des enfants (par l'abbé Florent do-Nascimento).

17 — Tour de table, évaluation individuelle, propositions pratiques et perspectives.

18 — Eucharistie présidée par l'abbé Frédéric Viadenou. Mot de fin de l'abbé Dorothée et remise des attestations de l'ECAM.

Emboitant le pas à sa sœur de Cotonou qui vient de réaliser son ECAM à Atropokodji (du 6 au 9 avril 1999), la province de Parakou s'ouvre à des lignes d'action pastorale pour susciter l'éveil missionnaire de tous les enfants sans distinction aucune et pour faire d'eux des amis de Jésus qui s'engageront à faire pour Lui des disciples.

II — ÉCOLE DES ANIMATEURS MISSIONNAIRES (ECAM) PROVINCE DU NORD-BÉNIN (Djougou, Kandi, Natitingou) au Centre Guy-Ribé du 20 au 24 avril 1999

Après cette session pour la province de Cotonou, il y a eu celle de Parakou tenue au Centre de formation permanente, Guy-Ribé (Archidiocèse de Parakou) pour des animateurs missionnaires de la province du Nord.

Elle a vu la participation des quatre diocèses représentés comme suit :

- Quatre personnes pour le diocèse de Kandi ;
- Cinq personnes pour l'archidiocèse de Parakou ;
- Dix personnes pour le diocèse de Djougou ;
- Dix personnes pour le diocèse de Natitingou.

I — SYNTHÈSES DES EXPOSÉS ET ACTIVITÉS À L'ECAM

Les participants

Une bonne trentaine de membres des équipes de Parakou étaient au rendez-vous sans oublier l'abbé Dorothée Koffi Jean Hamaouzo, Directeur national des OPM et coordonnateur des activités. Nous y distinguons des prêtres, des religieuses, des laïcs, jeunes comme adultes engagés dans l'animation des enfants dans les différents secteurs de la vie de l'Église provinciale ou diocésaine.

Je suis la vigne et vous les sarments, demeurez en moi et vous porterez beaucoup de fruits, et des fruits qui durent... nous dit notre ami Jésus.

Dès le départ, nous nous sommes répartis en groupes de vie et de travail selon les cinq continents et l'Ad Gentes en veillant à la sauvegarde du caractère universel de notre mission.

Les services nécessaires à la vie commune lors de l'ECAM ont été assurés par les participants eux-mêmes sous la direction d'une bonne équipe de coordination.

Ainsi, à l'instar du Christ venu, non pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude, nous avons appris à rendre des services missionnaires.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les ECAM provinciales dans notre Église au Bénin s'achèvent après deux grands moments. (Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE LONG PROCESSUS D'UNE CANONISATION

Le nombre des saints dépasse, on s'en doute, largement le nombre de ceux qui portent officiellement ce titre. La canonisation, fruit d'une longue procédure, sert essentiellement à donner au peuple chrétien des repères.

Même s'il a été simplifié depuis le 25 janvier 1983, date de la promulgation de la constitution apostolique *Divinus Perfectionis Magister*, le chemin de la béatification et de la canonisation demeure, dans la majorité des cas, un véritable parcours du combattant.

L'étape diocésaine

La première, l'étape diocésaine, est la plus importante. En fait, tout repose sur elle.

Au départ, il faut que quelqu'un dépose une demande de procès de canonisation. Aujourd'hui, tout le monde peut la formuler à condition d'être baptisé et d'avoir une raison valable. Ce peut être un membre de la famille, un ami, un supérieur religieux, etc ou aussi une association de fidèles reconnue.

Cette requête est alors officialisée par le choix d'un «postulateur» qui, si tout marche bien, conduira la cause jusqu'à la cérémonie finale. Laïc ou religieux, il (elle) doit posséder des connaissances théologiques, canoniques et historiques nécessaires à sa mission, et être reconnu par l'évêque.

De son côté, l'évêque nomme «le promoteur de la justice», chargé de veiller au bon déroulement des opérations, de vérifier l'ensemble des informations recueillies et, éventuellement, de requérir un complément d'enquête si un point lui semble par trop flou ou insuffisamment fondé. Il recourt à des experts, fait entendre des témoins. À travers la lecture attentive de tous les écrits, on vérifie l'orthodoxie du «candidat». Selon les cas, on procède à une enquête sur son martyre, sur ses vertus chrétiennes, sur les miracles avancés comme preuves.

Une fois l'enquête terminée, l'ensemble du dossier avec les conclusions de l'évêque est transmis à Rome.

L'étape romaine

Dans un premier temps il est confié à la Congrégation pour la cause des saints, présidée par un cardinal assisté par un secrétaire (évêque). Ce dernier fait lui aussi appel à des experts pour examiner chaque élément du dossier. Pour l'étude du ou des miracles, s'il s'agit de guérison, il sollicite en outre l'avis d'un groupe de médecins.

Le rapport final comportant les conclusions écrites de chacun des membres des assemblées est adressé au collège des cardinaux et évêques membres de la Congrégation pour la cause des saints.

Ceux-ci, une dernière fois, étudient le bien-fondé de la demande et le sérieux du dossier. Si leur jugement est favorable, ils le remettent officiellement au pape qui, seul, prend la décision de canoniser.

Des délais à respecter

La demande d'ouverture d'une cause de canonisation, qui en est la véritable mise en route, doit avoir lieu entre cinq et trente ans après la mort. L'autorité ecclésiastique estime à juste titre qu'à moins de cinq ans la part affective risque de prendre trop de place et ainsi de fausser le jugement. Le cas de Mère Térésia, dont la cause a été introduite moins de deux ans après sa mort, est, en ce domaine, tout à fait exceptionnel. Selon Mgr. De Souza, archevêque de Calcutta, Jean-Paul II n'aurait pas donné la dispense s'il n'avait pas reçu des missives du monde entier.

La limite de trente ans s'explique aussi. En effet, au-delà de cette période, c'est-à-dire environ une génération, les souvenirs risquent d'être enjolivés. De plus, dans le cas d'une personne décédée à un âge avancé, il n'existe plus de témoins directs ayant pu réellement partager l'intimité de sa vie.

Toutefois, une cause peut être introduite au-delà de ce délai trentenaire. Il appartient alors à l'évêque de bien vérifier que ce retard n'est rien de suspect.

Les saints ne sont pas, pour nous, des étrangers lointains. Ils sont des frères qui nous ont précédés dans la foi et qui restent attentifs à notre vie. Ils sont aussi des exemples.

Des intercesseurs

L'Église, qui a toujours favorisé le culte des saints, n'a jamais fait d'eux des héros ou des demi-dieux. La grande révélation qu'apporte Jésus-Christ est, en effet, l'affirmation que tous les hommes sont appelés à partager la sainteté de Dieu.

Les saints deviennent donc ceux qui ont pleinement répondu à l'appel qui leur était adressé. C'est en ce sens que les saints sont réellement des modèles pour les chrétiens. Non dans l'imitation de leur vie, car la seule imitation possible est l'imitation de Jésus-Christ, mais dans l'imitation de leur foi, de leur *fiat*. À l'un, il est demandé telle chose, à l'autre une autre. Chacun a sa vocation. À chacun d'y répondre en accueillant du mieux qu'il peut l'appel que Dieu lui fait.

Les saints sont des vivants qui n'ont pas abandonné la solidarité humaine. «Je passerai mon ciel à faire du bien sur la terre...», affirmait Thérèse de Lisieux. Et c'est en ce sens qu'il faut lire les miracles : ils sont la preuve de l'attention d'un saint à ses frères humains. Rien d'étonnant

LA VRAIE COMMUNION AVEC LES SAINTS

donc à ce que le miracle soit reconnu comme un des éléments qui entrent en compte dans la canonisation d'un individu.

Nous sommes, par ailleurs, invités à faire entrer notre prière dans celle de ceux qui sont déjà près du Père. La tradition de l'Église affirme en effet que les saints intercedent pour nous auprès de Dieu et c'est en ce sens que l'on peut parler de l'efficacité de la grâce. L'intimité qu'ils partagent avec le Christ fait d'eux des intercesseurs privilégiés auprès du seul médiateur qu'est le Christ Lui-même.

Un appel à tous les vivants

La sainteté n'est pas un «ailleurs» ou un «après», elle est un appel personnel à chacun de nous. Nous n'avons en effet pas le choix... Il nous faut aussi devenir des saints, comme le rappelait le Père Chevrier, béatifié le 4 octobre 1986, à ses séminaristes du Prado, en 1872. Il nous faut «être parfait comme notre Père des cieux est parfait». La parole du Christ est claire, même si, à première vue, il ne semble pas facile d'être parfait comme le Père est parfait !

Regardons d'un peu plus près. Être parfait comme le Père est la seule façon d'être vraiment nous-mêmes. Il n'est pas possible de relire cette phrase sans entendre en même temps cette parole de la Genèse : «Faisons l'homme à notre image». Être parfait comme le Père est parfait devient donc la seule possibilité offerte à l'homme de devenir ce qu'il est. La Genèse nous dit qui nous sommes et le Christ nous le rappelle. Dans la grande prière sacerdotale au soir du Jeudi Saint, au terme de sa vie publique, Jésus déclare : «Que tous soient un, Père, comme Toi Tu es en moi et que Je suis en Toi. Qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croit que Tu m'as envoyé». Cette unité dont parle le Christ ne se réduit pas non plus à une pâle imitation. Les hommes ne doivent pas tant être unis entre eux qu'être unis au Père et au Fils, comme le Père et le Fils sont unis entre eux.

Voilà un bel appel à la sainteté, partage de la sainteté du Père ! Et nous nous trouvons là au point central, car cette sainteté, c'est la perfection de l'amour. La sainteté, c'est aimer comme Dieu aime. Et cet idéal devient possible dans la mesure où Dieu nous aime, nous hommes comme Il aime son Fils. Cet amour, Il nous le donne

La sainteté aujourd'hui

Les laïcs sont souvent les oubliés du calendrier des saints et, parmi eux, plus précisément encore les personnes mariées. Jean-Paul II semble vouloir faire évoluer la situation quand il écrit : «Il reviendra au Siège apostolique, dans la perspective du troisième millénaire, de mettre à jour les martyrologues pour l'Église universelle (...). D'une manière toute spéciale, on devra s'employer à connaître l'héroïcité des vertus d'hommes et de femmes qui ont réalisé leur vocation chrétienne dans le mariage ; convaincu que les fruits de sainteté ne manquent pas non plus dans cet état, nous sentons le besoin de trouver les moyens les plus adaptés pour les mettre en évidence et les présenter à toute l'Église comme modèles et stimulants pour les autres époux chrétiens.»

Jean-Paul II, «À l'aube du 3ème millénaire», § 37.

Sainte Marie, Mère de Dieu

Vénérée très tôt, la Vierge Marie a été fêtée dès les IV^e et V^e siècles à l'occasion des fêtes du Seigneur, faisant ressortir son rôle dans l'histoire du Salut. Au Ve siècle est instituée la fête de la Dormition (Assomption). D'autres suivront au VII^e et VIII^e siècles, telles que la fête de la Nativité ou de la Présentation. Aujourd'hui, beaucoup de ces fêtes sont inscrites au calendrier liturgique. La dévotion à la Sainte Vierge a pu, à certaines époques, donner lieu à des excès ou à des dérives, mais les travaux du Concile Vatican II, et, plus récemment, des théologiens catholiques et protestants du groupe des Dombes, ont permis de mieux saisir son rôle singulier dans l'histoire du Salut, dans l'Église et dans la communion des saints.

Pourquoi donc une auréole ?

Il est très fréquent de représenter les saints à la tête entourée d'une auréole de lumière. La signification est claire. Comme le dit l'expression populaire, les saints rayonnent de lumière. Cette tradition est très ancienne. Dès les premiers siècles du christianisme, l'Église reprend la coutume païenne de couronner de fleurs et de feuillages les têtes des statues des dieux. Dans l'art byzantin, les fonds d'or sont un signe de la majesté divine. Peu à peu, les artistes occidentaux prennent l'habitude de cerner d'une auréole dorée la tête des morts considérés comme saints et entrés au ciel.

pour que nous soyons ce que nous sommes : à son image capables d'un même amour.

Le commandement du Christ est donc plus qu'un ordre, il devient une évidence. Seule la sainteté, la perfection de l'amour du Père à laquelle l'homme est appelé, le révèle à lui-même et lui ouvre la voie de la liberté. L'appel à la sainteté qui s'adresse à chacun est donc un ordre qui libère un homme de tout ce qui l'emprisonne et l'invite à se mettre à la suite du Christ.

Dès lors, on comprend mieux l'exclamation de l'écrivain Léon Bloy : «Il n'y a qu'une tristesse, c'est de ne pas être des saints !».

NATION

LE CRIME INTERROGATEUR : RESPONSABILITÉ ET CONSCIENCE COLLECTIVES

(Suite de la page 6)

pourra même, par mesure d'économie ou d'adoucissement, se fixer sur un objet ou sur un animal, par exemple sur un bouc émissaire. C'est pour ainsi dire, que nous partageons dans une certaine mesure la responsabilité du criminel qui normalement doit purger sa peine. On pourrait nous demander dans quelle mesure cette responsabilité nous est imputable ? Par l'effet des solidarités qui nous engagent, le destin de certaines collectivités est aussi le nôtre. Un Allemand peut n'avoir pas été hitlérien, avoir ignoré les camps de concentration, n'avoir personnellement rien à se reprocher ; il est cependant gêné, il peut être mis en cause par les erreurs et les crimes de son pays. L'acte commis par l'un de nous, nous engage également. Au lieu donc de jeter des pierres aux criminels, il importe de s'arrêter un instant pour réfléchir au crime. Mais, très souvent, on remarque qu'il est évidemment plus facile de faire la guerre aux autres que la paix en soi-même. Si nous ne faisons que condamner les coupables à mort sans nous poser des questions sur nous-mêmes, n'est-ce pas faire sortir un criminel par la porte et en introduire un autre subrepticement par la fenêtre ? Et les résultats sont là pour nous donner raison. La vindicte populaire n'a pu supprimer le vol. Il est donc urgent de remettre en honneur les valeurs humaines qui sont jusque là foulées au pied.

ÉTHIQUE POUR UNE MEILLEURE PRISE DE CONSCIENCE

L'activité humaine se présente comme une visée, une initiative qui trouve au-delà de la réalité présente sa référence idéale, que l'on nomme valeur. Les valeurs morales sont donc les normes, les fins en fonction desquelles la conduite morale doit être orientée. Étant des idéaux, inexistantes sur le plan de la seule expérience sensible, elles ne peuvent s'incarner que par l'effet des personnes qui les respectent, les défendent et cherchent à les faire triompher. Aujourd'hui, on note une crise des valeurs dans nos sociétés. Rien qu'à voir comment l'homme traite son semblable, il importe de se demander si les valeurs ont encore droit de cité dans la mentalité des hommes. En ce qui concerne la vindicte populaire, ce qui est choquant, avilissant et déconcertant est que des enfants d'une certaine tranche d'âge sont témoins des crimes odieux commis. Quelle éducation donne-t-on à ces enfants ? Que les valeurs sont subjectives ? Non ! Si nous admettons la subjectivité des valeurs, autant donner raison à Hitler qui a organisé une vaste campagne de purification raciale ou aux génocidaires rwandais. Les valeurs sont objectives et doivent être considérées comme telles. Mais, par moments, certaines conditions peuvent conduire les hommes à ne plus respecter les valeurs intangibles.

Quand on analyse un tant soit peu les mobiles d'un crime, l'instinct de propriété tient le haut du pavé dans la hiérarchie des mobiles. Cet instinct est fort dangereux. Plus que tous les autres, il est activé par un esprit de démesure et d'abus qui est le fond de la nature humaine, et que la morale doit discipliner. L'homme veut non seulement posséder, mais accaparer. On sait avec quelle facilité l'enfant s'approprie les choses : « ce coin est à moi, disaient les enfants... c'est ma place au soleil... » Il en est de même chez les adultes. Le plus misérable objet procure à son légitime propriétaire des satisfactions secrètes : « pauvre chose, mais à moi », dit Shakespeare. « Poor thing, but mine ». Kant et, à sa suite, Hegel, voient dans la propriété l'expression immédiate de la liberté et de la volonté, de la personne. Mû par l'instinct de propriété le voleur s'acharne à accaparer le bien d'autrui. Et surtout que la question d'emploi demeure la quadrature du cercle dans notre pays, on peut comprendre, dans une certaine mesure, la recrudescence des crimes et surtout du vol à mains armées. Car,

comme dit Pascal : « la chose la plus importante du monde, c'est le choix du métier ». Notre pays regorge de défilés et des diplômés sans emploi. Or la profession est un élément constitutif de l'existence humaine ; chacun reçoit l'existence avant tout de son activité professionnelle. Le devoir prend une force et une précision toutes particulières dans les limites de nos obligations d'état. L'homme est spontanément porté à se respecter dans sa profession. C'est par la profession qu'un homme est présent à la société. C'est également par la profession qu'il est présent à lui-même. Or, l'état n'arrive plus à assurer à chaque citoyen une profession stable. L'individu se trouve donc laissé à lui-même. Naît alors l'amateurisme qui n'est pas du tout stable, car si l'on pardonne ces défaillances à l'amateur, on ne saurait compter sur lui. Mais, cette situation ne peut excuser les auteurs de crime, puisque notre intelligence nous donne une multitude de possibilités pour nous adapter aux diverses situations de la vie. Il faut dire avec Platon que la misère de l'homme est en partie imputable aux mauvaises institu-

tions et à la mauvaise éducation donnée dans la cité (Timée, 876). « De nos vices, nos pères sont aussi responsables que nous ». Et nous pouvons ajouter, l'état en est quelquefois responsable. Malfrat ! convertissez-vous ! Et sachez que la propriété semble légitime quand elle est le fruit du travail ; elle apparaît comme le prolongement de la personne ; comme la personne elle-même. Ainsi compris, il n'y aurait plus de vols à mains armées, ni de crimes crapuleux, ni de bourreaux qui soutiennent la vindicte populaire.

L'existence humaine a ses perspectives abyssales qu'il faut décrypter de jour en jour. Et la vertu n'est pas acquise une fois pour toutes. Ainsi compris, loin d'être des témoins à charge des criminels, nous leur serons solidaires. Solidaires dans le mal ? Pas du tout. Au contraire, les aider à se relever de leur chute. Car, comme dit l'Évangile où on rapporte à Jésus, « ce qui était arrivé aux Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang à celui de leurs victimes. Il leur dit : « Pensez-vous que, pour avoir subi pareil sort, ces Galiléens furent de plus grands pécheurs que tous les autres Galiléens ? Non, je vous le dis, mais si vous ne vous repentez pas, vous périrez tous pareillement » (Luc 13, 1-3). Loin d'être apologistes des criminels, nous interpellons chacun de nous pour qu'il se tienne sur ses gardes, car le mal est en chacun de nous et il suffit des circonstances pour le réveiller de son état latent.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR LES ANIMATEURS...

(Suite de la page 8)

ments de réflexion pastorale et de partage d'expériences en matière d'animation missionnaire des enfants tant à Atrokpokodji qu'à Parakou. Que pouvons-nous retenir d'essentiel ?

La représentation appréciable de tous les diocèses et souvent de tous les secteurs pastoraux ainsi que les diverses composantes des communautés chrétiennes (prêtres, religieuses, laïcs) a permis une meilleure appréciation de la réalité de l'Enfance missionnaire de notre province. Ainsi chacun a pu voir les effets déjà réalisés et entrevoir les moyens à prendre afin de mieux concevoir une pastorale missionnaire d'ensemble pour atteindre le maximum d'enfants.

Les exposés aussi bien théoriques que pratiques ont réveillé la conscience de chaque participant sur la situation concrète de nos mouvements d'enfants et ont permis de tracer la voie à une animation riche en contenu doctrinal et mené avec des moyens attrayants pour les enfants.

L'animation rurale a été appuyée par des affiches appropriées et variées, la formation et la catéchèse à partir des textes simples soutenus par des images aux couleurs variées. Une méthodologie fort appréciée susceptible de faire mieux passer les messages à communiquer.

La répartition des participants en petits groupes (5 continents et Ad gentes) ainsi que les divers services confiés de manière

rotative à ces groupes ont rendu plus agréable le séjour et favorisé en chacun le sens de la communion et du service rendu ensemble.

Les évaluations journalières de l'équipe d'encadrement ont permis de mieux maîtriser le déroulement du programme tout en restant sensible aux aspirations des participants.

En somme, l'ECAM est une vraie école de ressourcement pastoral en matière d'accompagnement de la foi naissante chez l'enfant, une école de prière et une école de communion dans le partage et le service.

Le souhait est qu'une suite soit donnée à ces ECAM provinciales au niveau des diocèses. Déjà Djougou a tenu du 15 au 16 mai 1999 une ECAM diocésaine. Le niveau paroissial est alors en cours de préparation. Le top sera donné par Kolokondé. À Natitingou, à partir du lundi 12 juillet 1999 commencera l'ECAM diocésaine.

C'est dans toute cette mouvance missionnaire que nous accueillerons le tout nouveau secrétaire de l'Œuvre Pontificale de l'Enfance Missionnaire, Monseigneur Patricio Byrne. Il séjournera parmi nous au Bénin du vendredi 16 au mardi 20 juillet 1999. Prions et faisons prier tous les enfants missionnaires pour les grâces d'une telle visite du légat du Saint-Père auprès de tous les enfants du monde !

Koffi Dorothée Jean Hamaouzo

NOTES

(1) La première humiliation avait été la découverte de l'héliocentrisme par Copernic : la planète des hommes perdait le privilège d'être le centre du monde pour devenir le modeste satellite d'une étoile quelconque parmi des millions d'autres.

— La seconde fut l'hypothèse de Darwin selon laquelle le roi de la création, l'homme, est humblement issu de la vie animale à travers l'évolution des espèces.

— Quant à la troisième, elle est précisément constituée par la doctrine Freudienne de l'inconscient.

(2) A. Lalande, *vocabulaire de la philosophie*, Alcan, Paris, 1938.

(3) Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, I-II, q.1, a.1
cf De Virtutibus in comuni q.1, a. 4.

(4) René Descartes, *Discours de la méthode*, Union Générale d'Éditions, Paris VIIe, 1988 p. 36-37.

(5) Servais Pinckaers, op. *Les sources de la morale chrétienne*, cerf, Paris, pp 381-382.

(6) G. W. F. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. J. Gibelin, Vrin, Paris, 1963, pp. 166-167.

(7) Victor Hugo, *Les misérables*, Tome III, Paris, 1967, pp. 485-486.

Cornelle Lin Gnanadja
Grand Séminaire Saint-Gall, Ouidah

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LETTERE OUVERTE DE LA SECTION BÉNINOISE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (FIACAT) À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

(Suite de la première page)

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Qu'il nous soit permis d'attirer très respectueusement votre attention sur le fait que la loi naturelle est à la portée de tous les hommes de bonne volonté, indépendamment de leur foi, dès lors qu'ils admettent de coopérer, au bien commun dans le respect des valeurs de la dignité de la personne.

Le respect des Droits de l'Homme n'implique pas nécessairement une adhésion à la croyance de l'infailibilité humaine.

Amnesty International ne saurait avoir la prétention d'être infailliable quelle que puisse être son audience internationale. L'homme, lui, a le devoir de rechercher la vérité comme obligation d'amour qui présuppose la liberté.

La recherche de la vérité dans le cas d'espèce implique l'acceptation par l'État de la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale pour vérifier les fondements réels ou imaginaires des assertions du rapport concerné et contesté.

Le refus de coopération dans un travail objectif de clarification, en tirant motifs du contexte sociologique, non seulement s'apparenterait à une négation systématique des Droits de l'Homme, mais encore supposerait l'affirmation de la supériorité absolue d'un État-Nation qui génère la destruction des droits civils de la population.

Non ! Nous voulons croire, Monsieur le Président, que la République du Togo n'est pas un État fasciste, mais un État de

pluralisme politique, où l'exercice de la démocratie, du droit, la transparence et la bonne gouvernance abhorrent la dépersonnalisation de l'être humain.

C'est pourquoi, l'ACAT-Bénin vient en appeler à la conscience de son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour qu'il intervienne afin que cessent les actions a priori de harcèlement, de tracasserie et d'acharnement de l'appareil répressif togolais sur les personnes qui se sont chargées de la difficile mission de la Défense des Droits de l'Homme, les Arsène Bolouvi et autres, Benjamin Adjoh de l'ACAT-Togo, Koffi Nadjombé et autres d'Amnesty International, au mépris des présomptions d'innocence dont elles sont les bénéficiaires.

L'image de marque de la République togolaise dont vous présidez aujourd'hui les destinées n'en sortira que grandie.

Sûrs que notre appel sera entendu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre déférente et très haute considération.

Cotonou, le 9 Juin 1999

Membres Conseil d'Administration

Bureau ACAT-Bénin
Monsieur Alexandre Dorand
Vice-Président
Philippe Johnson
Secrétaire

Pierre Cato
François Paratou
Charles Vigou

Ampliation FIACAT Paris

L'ENVIRONNEMENT SPATIAL EST-IL POLLUÉ

Selon les estimations, environ deux millions de kilos de déchets sont en orbite autour de la Terre, soit 110 000 objets d'un à dix centimètres et 8 500 objets plus gros. Ils y ont été largués par les 600 satellites qui tournent autour de notre planète et dont le nombre atteindra le quillier dans dix ans. L'espace a donc de fortes chances d'être de plus en plus pollué. Deux conventions de l'ONU régissant les activités spatiales mentionnent le problème des déchets mais aucune disposition précise n'est prévue pour le résoudre. Les principaux États qui mènent ces activités (les États-Unis, la France et la Russie) n'ont jamais pris de disposition particulière. Alors que certains États en réclament, les États-Unis s'opposent à toute réglementation internationale. Cette question sera à l'ordre du jour de la troisième Conférence des Nations unies sur l'exploration et les usages pacifiques de l'espace (UNISPACE). Elle tiendra à Vienne en Autriche en juillet 1999 et réunira les représentants de 185 pays et des grosses firmes aérospatiales.

Malika Mabrouk

INCROYABLE MAIS VRAI

ENFANTS VENDUS PAR LEURS PARENTS

Les condamnations en justice de parents ayant vendu leur enfant comme s'il s'agissait d'un objet ou d'une marchandise sont très rares. Pourtant, ces transactions dénuées ont lieu tous les jours, un peu partout dans le monde, surtout dans les pays pauvres. Au Ghana, un couple vient d'être condamné à dix ans de prison pour avoir tenté de monnayer son unique enfant, une fillette de 21 mois. Motif invoqué : des dettes à régler. Il y a quelques mois, la police ougandaise avait arrêté un homme qui avait vendu sa fille de neuf ans pour s'acheter à manger. « Je voulais survivre, avait-il déclaré pour s'expliquer. J'ai donc échangé temporairement ma fille contre des articles ». L'extrême misère, le désespoir sont-ils dans la plupart des cas la cause d'actes aussi terribles ? On peut le croire. Dans un certain nombre de pays, il arrive que des enfants de paysans pauvres soient donnés ou vendus à des citadins : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Inde, Philippines, Haïti, Thaïlande... L'Ougandais réclamait trois chèvres en

échange de sa fille. L'acheteur lui en offrait une. Les Ghanéens demandaient 32 dollars soit environ 19 200 F CFA pour le prix de leur enfant.

LE TÉLÉPHONE PEUT TUER

Alors qu'on reparle (périodiquement) des risques de tumeurs au cerveau favorisés (peut-être) par les téléphones portables, il est un effet indirect du téléphone qu'on connaît peu et qui pourtant est bien réel. Les Australiens en particulier s'y intéressent car les cas sont fréquents chez eux : chaque année, une soixantaine d'utilisateurs sont frappés par la foudre... via leur téléphone, et subissent des chocs électriques plus ou moins graves. Les médecins qui suivent la question de près, constatent que les dommages peuvent être aussi importants que lorsque l'éclair frappe en direct. Alors, attention : par temps d'orage, mieux vaut ne pas se réfugier dans une cabine téléphonique (ce qui est déjà dangereux), et si on le fait, mieux vaut en tout cas ne pas décrocher le combiné.

Henriette S.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Avec 86%, la République du Niger a le taux d'analphabétisme le plus élevé du monde.

• Avec 12 000 suicides par an, et 150 000 tentatives, la France se classe parmi les pays à plus forte mortalité par suicides. Si l'on excepte les États ex-communistes, elle se trouve au quatrième rang derrière la Finlande, le Danemark et l'Autriche.

• En Ouganda, 67% des adolescents sont parents, 49% en Inde, et 7% en France.

• Selon une étude du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), les Tunisiennes sont, parmi les femmes arabes, celles qui participent le plus à l'activité politique et économique de leur pays. Elles occupent 6,7% des sièges de parlement, 12,7% des postes de gestion, et constituent 35,6% des professionnelles.

• Selon un rapport semestriel publié sur les perspectives économiques à Washington, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une légère hausse du régime de l'activité de l'économie globale de l'année 1999. La croissance tomberait quant à elle à 2,3%, contre 2,5% en 1998 avec l'espoir d'une reprise modérée à 3,4% en l'an 2 000.

• Le Liechtenstein (principauté indépendante de l'Europe centrale, située entre l'Autriche et la Suisse) et de Luxembourg (Europe occidentale) sont les pays les plus riches de la planète avec des produits nationaux bruts (PNB) de 50 000 et 45 000 dollars par habitant soit environ 30 000 000 et 27 000 000 de F CFA par habitant.

• En Afrique subsaharienne, la consommation privée par habitant a baissé de 2,1% par an en moyenne entre 1980 et 1997, alors qu'il faudrait une croissance de 2,5% pour réduire de moitié, sur une période de 25 ans, le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour (environ 600 F CFA).

• En l'an 2 000, il y aura dans le monde 220 000 tonnes de combustibles nucléaires irradiés, extraits des réacteurs des centrales ; en 2 025... 700 000 tonnes au bas mot. La question du stockage de ces très dangereux produits n'est toujours pas résolue.

• Le séchage d'une bonne part du tabac produit dans les pays en développement nécessite d'énormes quantités de bois. Dans certaines régions de culture, les gens doivent désormais faire plus de 10 kilomètres pour trouver le bois indispensable aux usages domestiques.

• Chaque minute, une femme meurt des suites de sa grossesse, de son accouchement ou d'un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions sanitaires. Grossesses précoces et rapprochées en sont les principales responsables.

"La Croix du Bénin" / Henriette Sarmace

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

UNE COOPÉRATION FRUCTUEUSE ENTRE LE BÉNIN ET LES PAYS-BAS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Suite de la première page)

la finalisation de sa formulation pour un meilleur développement :

- * de la problématique ;
- * des liens entre la problématique et le choix des objectifs et des domaines d'intervention ;
- * des critères de sélection, de suivi et d'évaluation du programme, sans oublier les aspects institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Les deux programmes à formuler concernent le « Développement Agricole Durable et le Développement Social et Institutionnel Durable ». Les délégués ont reconnu la nécessité d'élaborer un programme Agricole Durable en raison de l'importance de l'agriculture au sein de l'économie béninoise. Ce programme doit, aux termes des recommandations :

- intégrer l'approche participative ;
- apporter un appui aux acteurs nationaux y compris au ministère du développement rural pour élaborer un programme national de Développement Agricole Durable ;
- réduire la taille de certains domaines d'activités ;
- identifier les opportunités intéressantes pour les producteurs en particulier et pour le Bénin en général ;
- mettre un accent particulier sur la gestion des ressources naturelles liées à l'agriculture tout en incluant la dimension inter villageoise notamment le statut des terres, la gestion du foncier rural, etc. ;
- poursuivre les activités et processus en cours pour sauvegarder les acquis et éviter une rupture des actions sur le terrain.

1 — veiller à ce que tous les programmes formulés ou en cours de formulation prennent en compte l'aspect relatif au Développement Humain Durable étant donné que le Développement Social et Institutionnel Durable est un programme transversal ;

2 — compléter le cadre logique du programme assorti d'un chronogramme en rapport avec les diverses activités ;

3 — poursuivre les sous-programmes en cours, notamment les projets :

- * Appui bénino-néerlandais des soins de santé primaires (ABN / SSP) ;
- * Appui SNV à la bonne gouvernance locale
- * Appui à l'enseignement technique agricole.

4 — envisager un mécanisme de recherche de cofinancement pour appuyer le démarrage du Centre inter-facultaire pour la formation, la recherche en environnement, pour le développement durable (CIFRED) ;

5 — accorder une priorité au programme Développement Social et Institutionnel Durable dans la mise en œuvre de l'accord du fait que la décentralisation constitue le cadre de référence du développement durable à la base ;

6 — mettre en place un mécanisme de recherche de partenariat par la prospection de nouvelles opportunités de financement par le biais des institutions nationales et néerlandaises telles que Ecooperation et la Commission Nationale de Développement Durable et de Coopération Internationale ;

7 — réserver les 2/3 de l'enveloppe destinée au volet social des petits projets de développement durable (PPDD) pour des micro-projets dont les groupes cibles / bénéficiaires sont des femmes ;

8 — élaborer les termes de référence pour un sous-programme Activités Culturelles et Artistiques pour l'an 2000.

Au niveau des programmes envisagés, les deux parties se sont penchées sur le programme « Développement Urbain Durable » et sur le programme « Énergie Climatique ».

Après une analyse des arguments développés dans le document justificatif du programme Développement Urbain Durable, la concertation recommande au CBDD et à Ecooperation :

- * de poursuivre et d'approfondir la réflexion dans un esprit novateur ;
- * de prendre en compte les problèmes environnementaux tels que l'assainissement, la gestion des déchets solides et la pollution atmosphérique des centres urbains ;
- * de prendre en compte l'appui à la formulation de l'agenda 21 local, d'une localité de petite ou moyenne taille à titre expérimental ;
- * d'accentuer le processus de jumelage entre les institutions des deux pays ;
- * de rechercher les opportunités de financement autres que celle de l'Accord en raison des restrictions budgétaires qui ne permettent pas le financement de tous les programmes du Centre ;

La concertation a bien apprécié les actions engagées ou envisagées dans le cadre du programme Énergie, Climat et Fonds Climatique et recommande que :

- * certaines actions du secteur de l'énergie puissent être insérées dans les programmes en cours de formulation ou dans les futurs programmes ;
- * le CBDD et Ecooperation conjuguent leurs efforts pour promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables et rendre rationnelle l'utilisation des énergies conventionnelles et traditionnelles ;
- * les domaines d'intervention du programme soient en adéquation avec l'agenda 21 et les dispositions de la Convention-Cadre des Nations sur les changements climatiques ;
- * le lien entre le programme et le fonds climatique soit établi de manière claire ;
- * une campagne de sensibilisation du secteur privé néerlandais notamment les industriels pour qu'ils contribuent volontairement à l'alimentation du fonds climatique.

Participation des groupes homologues et renforcement du partenariat

• **Groupe Homologue des Paysans**

La concertation a apprécié la problématique telle que développée dans le document préparé par le Groupe Homologue des Paysans. Les propositions d'activités répondent aux préoccupations des paysans mais ne sont pas compatibles avec le statut de Groupe Homologue. Elle a proposé que le groupe oriente ses activités selon trois grands axes :

- * le renforcement des liens entre le CBDD et les organisations paysannes au Bénin ;
- * le suivi de l'évolution du processus au Bénin en matière de développement agricole en vue de faire valoir les points de vue du monde paysan ;
- * l'appui aux organisations paysannes pour l'élaboration de projets concrets répondant à leurs besoins et la recherche des moyens de mise en œuvre même en dehors du CBDD.

• **Groupe Homologue ONG**

La concertation a favorablement accueilli la naissance du Groupe Homologue ONG au Bénin.

Les deux Groupes Homologues conviennent d'analyser au niveau de chaque pays les divers problèmes, élaborer un programme commun portant sur les activités de développement durable entrant dans les objectifs du CBDD et de Ecooperation tout en tenant compte de la dimension genre et développement.

Dans ce cas elle recommande :

- * des échanges de délégations entre le Bénin et les Pays-Bas ;
- * l'appui à la formation des représentants des ONG dans les processus de décentralisation et de l'aménagement urbain ;
- * l'appui à la participation des ONG dans les rencontres sous-régionales, régionales et internationales dans le cadre du développement durable et l'appui à l'organisation de ces rencontres ;
- * la formation des responsables d'ONG dans le domaine du lobbying, de la bonne gouvernance et des négociations ;
- * le renforcement de la capacité institutionnelle des ONG en vue d'une professionnalisation ;
- * l'appui à l'organisation d'une rencontre entre ONG béninoises et ONG néerlandaises sur la coopération et le partenariat Nord-Sud en vue du renforcement de la capacité de mobilisation de ressources financières et de transfert de technologies écologiquement rationnelles.

• **Groupe Homologue Syndicats**

Le Groupe Homologue Syndicats bien que n'étant pas encore officiellement constitué, est déjà très actif. Pour son renforcement, la concertation recommande :

- * la constitution officielle en Groupe Homologue conformément à la vision du CBDD ;
- * la poursuite des échanges de délégation entre syndicats dans les pays signataires des Accords ;
- * la création d'un Centre de documentation Syndical pour le Développement Durable à Cotonou ;
- * l'organisation d'un colloque à l'intention du mouvement syndical des pays signataires des Accords sur le suivi du sommet mondial pour le Développement Social, à Cotonou ;
- * le renforcement des capacités des syndicats pour leur permettre de veiller au respect des normes environnementales dans la concertation et la mise en œuvre des projets de développement ;
- * une meilleure implication des syndicats dans les programmes de développement économique notamment la promotion des filières porteuses ;

• **Groupe Homologue Femmes**

Les Groupes Homologues Femmes Néerlandaises et Femmes Béninoises ont décidé de renforcer leurs places et leur rôle dans la mise en œuvre de l'Accord sur le Développement Durable et ont formulé les recommandations en direction du CBDD et Ecooperation notamment :

- * la prise en compte de la dimension «gender» comme un volet transversal et toute action de développement ;
- * l'implication des femmes dans la formulation des projets, leur mise en œuvre, leur suivi et évaluation ;
- * le principe de faire appel à une consultation pour la dimension «gender» pour chaque activité ;
- * de veiller à la représentation des femmes dans toutes les structures de gestion de l'Accord.

Les Groupes Homologues Femmes demandent au CBDD et Ecooperation de :

- * œuvrer au renforcement du Partenariat entre les femmes des quatre pays signataires de l'Accord avec un appui technique et financier pour des actions communes ;
- * œuvrer à la structuration et à la consolidation des Groupes Homologues dans les pays de l'Accord où cela n'est pas encore fait en vue de favoriser les échanges, les

concertations et l'exécution des projets communs du Développement Durable ;

* œuvrer à la mise à disposition d'une banque de données sur la situation de la femme dans les quatre pays signataires de l'Accord en vue de faire connaître les opportunités de collaboration entre les femmes ;

* tester si l'effet sur les femmes, l'effet sur l'environnement et l'effet sur la pauvreté sont pris en compte dans l'évaluation des projets et si la femme participe ;

* Assurer que dans chaque projet on réserve 50% des intérêts aux femmes ;

* appuyer et soutenir la scolarisation des filles.

• **Groupe Homologue UNIVERSITÉ**

La principale préoccupation du Groupe Homologue Université, l'un des groupes les plus performants pour le moment au niveau du Bénin est l'appui au démarrage et au fonctionnement du Centre Inter-facultaire pour la Recherche en Environnement et Développement (CIFRED) ainsi que l'appui financier au démarrage de nouvelles activités dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la biodiversité.

Les deux parties ont convenu de tenir la sixième concertation politique aux Pays-Bas à une date qui sera déterminée de commun accord par voie diplomatique.

Enfin, la partie néerlandaise a annoncé la mise à disposition du Bénin de l'enveloppe financière de 8,9 millions de florins soit environ 2,6 milliards de F CFA pour chacune des deux années du biennium 2 000 soit 5 milliards de F CFA. En dehors de cette contribution aux activités du type I, une enveloppe de 1,3 million de florins est disponible pour les activités du type III. La contribution du gouvernement béninois est d'environ 300 millions de F CFA. À partir de l'année 2 001, cette enveloppe sera revue à la hausse pour tenir compte des nouveaux programmes qui vont démarrer.

Dans son discours de clôture de cette cinquième concertation, M. Pierre Osho, ministre béninois des Affaires étrangères par intérim a évoqué la question de l'avenir des relations bénino-néerlandaises au regard de la rédefinition de la coopération des Pays-Bas.

En raison du caractère unique de l'expérience en cours, a-t-il souligné, le gouvernement de mon pays voudrait suggérer aux autorités néerlandaises, d'épargner à leurs trois partenaires que sont le Bénin, le Costa Rica et le Bhoutan les restrictions des ressources qui pourraient être préjudiciables à une réalisation effective et efficiente des objectifs identifiés de commun accord. Le gouvernement béninois souhaite vivement, a-t-il poursuivi, que l'enveloppe financière de 8,9 millions de florins soit environ 2,5 milliards de F CFA au titre de 1999 qui sera reconduite en l'an 2 000 et en l'an 2 001 soit revue à la hausse. Ainsi le transfert de responsabilité au CBDD sera accompagné d'un appui financier conséquent pour une réelle autonomie.

La mise en cause, a-t-il poursuivi, de l'expérience en cours où un déclassement négatif du Bénin par rapport à l'aide néerlandaise sera, sans aucun doute, mal perçue par le peuple béninois et pourquoi pas par le peuple néerlandais.

En effet, est-il encore besoin de le dire à nos partenaires néerlandais que la présente expérience a forgé au sein des populations béninoises, notamment des zones rurales, une image de marque des Pays-Bas qui demeurera pendant longtemps dans la mémoire collective de notre peuple, devait-il ajouter.

Félicien Sadjou